

SEANCE DU 1^{er} février 2013

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
M.M. A.PERPETE, A.BALON, J-M.TRIFFAUX, Mme A-C. GOFFINET-BEKAERT,
M.K.MITRI, Echevins;
MM.R.BIREN, G.MEDINGER, A.EVEN, Mme M.-Th.DENIS-TRUM, MM.
G.SCHUSTER, R.MULLER, B.DAXHELET, Mme M.CHARLIER-GUILLAUME, MM. X.
KROELL, D.LAFORGE, G.CASTAGNE, J-M.LAMBERT, Mme I.CHAMPLUVIER, M.
A.LARMOYER, Mme J.DENIS, MM. M.SAINLEZ, R.GAUDRON, H.MANIGART,
Melle P.SCHMIT, M.L.TURBANG, Mme F.BURNET, Mme M.WILLEMS,
Conseillers;
Melle M.NEUBERG, Présidente du C.P.A.S.;
M. Ph. DEFRANCE, Secrétaire communal.

+ + +
M. le Président ouvre la séance publique à dix-neuf heures cinq minutes.
+ + +

1. Administration générale : Prestation de serment scabinal de Madame la Présidente du C.P.A.S.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, prend acte de la prestation de serment de Mademoiselle Marie NEUBERG, Présidente du CPAS, en sa qualité de membre du Collège communal.

2. Travaux communaux : En présence de l'auteur de projet : renouvellement et extension du réseau de caméras de surveillance.

M. le Président rappelle que durant la campagne électorale on a beaucoup parlé de caméras de surveillance et donc qu'il tenait à cœur du Collège de commencer la législature en insistant sur la nécessité et les dispositions que le Collège prendra pour assumer ses responsabilités et assurer à l'ensemble des concitoyens la sécurité qu'ils sont en droit d'attendre. Il indique que l'augmentation du nombre de policiers va dans ce sens et qu'on lui a dit qu'il y a plus de présence policière sur le terrain. Il souhaite également faire le point sur les caméras de surveillance car différentes choses ont été dites et donc il remercie aujourd'hui M. LEROUX de faire une présentation.

M. LEROUX de la société SCOPE qui est spécialisée dans la protection et la sécurité. Il va présenter une synthèse de l'étude qui a été réalisée pour la Ville d'Arlon en collaboration avec sa société dans le but de réaliser une surveillance de l'ensemble du centre-ville d'Arlon. Il indique qu'il va montrer les objectifs puis ensuite chacune des caméras car il y en a 28 de prévues. Il détaille ensuite ce que vise la présente étude à savoir :

- L'analyse des différents emplacements ;
- L'établissement d'un concept de protection pour établir un avant-projet, établissement d'estimation budgétaire pour l'ensemble du projet ;
- La mission est faite conjointement par la police et SCOPE dans le but de sécuriser, de protéger, de surveiller toutes les voies d'accès vers le centre-ville, les voies d'accès et les rues menant au centre piétonnier et les lieux où il y beaucoup de monde notamment près du Coconuts, le rond-point de la place des fusillés et les alentours du quartier de la gare.

M. LEROUX prend ensuite le plan qui a été distribué à chaque Conseiller. Il indique que chaque zone qui est surveillée est reprise dessus et qu'à chaque fois les numéros des caméras sont notés. Elles seront toutes

sauf deux installées sur des bâtiments existants. Il décrit ensuite chaque endroit où se situent les caméras :

- au coin de la Grand-Rue près de la rue des Déportés ;
- dans le parking de l'Hôtel de Ville ;
- au carrefour de la rue Etienne Lenoir et de la Grand-Rue ;
- au carrefour de la rue Léopold et de la Grand-Rue ;
- Place Léopold ;
- Place du Marché aux Légumes ;
- sur le bâtiment de l'opticien Cohrs, au-dessus de l'entrée principale ;
- rue des Capucins ;
- près du Coconuts ;
- au carrefour de la rue du Musée et de la rue de Diekirch ;
- rue de Diekirch ;
- Place des Chasseurs ardennais ;
- au-dessus du bâtiment de la serrurerie avec un point particulier sur l'observation d'un lieu de culte (Synagogue) ;
- près du nouveau commissariat de police ;
- à la rue Francq ;
- près de la gare - première caméra Wifi c'est-à-dire qu'il n'y pas de possibilité de tirer un câble dans le sol ;
- au carrefour de la rue de la Gare et des rues Molitor, Goffaux et Tesch ;
- au rond-point à hauteur de la rue de la Semois - Wifi également ;
- à la Place des Fusillés - sur un poteau de huit mètres au milieu du rond-point avec un forage en-dessous pour un passage sous terrain pour rejoindre le réseau de conduits souterrains via une chambre de visite ;
- près de la prison - Wifi avec un relais vers le commissariat de police ;
- au carrefour de la rue Léon Castillon et de la rue de Neufchâteau ;
- rue des Faubourgs ;
- au square Albert Ier - sur un poteau de six mètres ;
- sur le bâtiment du CPAS ;
- à l'arrière du bâtiment du CPAS avec vue sur la crèche ;
- à l'Atrium ;
- à la crèche près du rond-point rue Zénobe Gramme ;
- au rond-point en face du parking du centre de formation IFAPME - installée sur un bâtiment existant.

Il informe ensuite les Conseillers du montant du budget qui se monte à 329.000 euros pour le câblage et l'installation des vingt-deux caméras installées sur des bâtiments. Il poursuit en mentionnant que le projet était prévu pour vingt-deux caméras et qu'au fur et à mesure de l'évolution du projet il y a des demandes pour ajouter des caméras. Il donne ensuite l'estimation du budget pour les six caméras Wifi qui s'élève à 88.000 euros puis le montant total TVA comprise qui est de 505.000 euros (418.000 HTVA).

Il ajoute que pour la première phase dont le budget est déjà transmis vers la tutelle est le déplacement de toutes les caméras et de l'installation du câble fibre optique entre le CPAS, l'Hôtel de Ville et le nouveau commissariat car tout ce réseau de fibre optique servira également à la transmission des données administratives. Cette phase coûtera 91.000 TVAC.

M. MAGNUS souhaite poser une première question à savoir : est-ce qu'il est prévu un enregistrement de ce que les caméras visionnent ?

M. LEROUX répond que oui en revenant à un slide de la présentation.

M. le Conseiller D. LAFORGE a une question pratique qui est : pourquoi ne met-on pas des caméras près des écoles secondaires, est-ce un projet futur ?

M. le Bourgmestre pense que tout peut être envisagé mais il faut voir si le Conseil avoir une ville où il y a une centaine de caméras ou si il faut se limiter. Il pense aussi qu'il faut démarrer avec un premier projet dont le budget est déjà élevé et puis pourquoi pas étendre cela par la par la suite si la nécessité s'en faisait sentir.

M. LEROUX ajoute qu'il y a toujours moyen de se raccorder sur le réseau d'une façon ou d'une autre soit en souterrain soit par Wifi.

M. le Conseiller G. MEDINGER demande combien de temps les enregistrements seront conservés.

M. LEROUX répond que cela se fait en fonction de la loi et que seules certaines personnes seront autorisées à visionner les enregistrements et le délai de conservation est de 30 jours avec accès par des magistrats en cas d'incident.

M. le Conseiller GAUDRON veut insister sur le fait de ne pas devoir démultiplier à l'infini les caméras mais pourquoi pas des caméras à des endroits choisis judicieusement et de manière parcimonieuse, puis il se réfère à ce qui avait été évoqué en 2010 au Conseil soit un budget de 400.000 euros TVAC et note qu'aujourd'hui on est à 500.000 euros TVAC. Il demande donc si les caméras supplémentaires apportent une réelle plus-value et quel est l'effort budgétaire qui doit être fait par la Commune dans tout ce qui concerne la prévention qui est également très importante. Il pense qu'il faut trouver un équilibre sur l'ensemble des moyens pour lutter pour avoir une commune sûre et renforcer le sentiment de sécurité. Il demande donc ce qui est prévu à ce niveau-là au budget parce que les caméras c'est bien mais ce ne sont pas les caméras elles-mêmes qui vont arrêter quelqu'un. Il pose ensuite une dernière question : est-ce que ce qui est filmé est utilisé uniquement en cas d'incident ou est-ce que quelqu'un surveille directement ces vidéos.

M. MAGNUS répond qu'actuellement on peut aller au commissariat de police et que la personne qui est à l'accueil dispose des caméras qui existent déjà et qu'elle jette un coup d'œil occasionnel sur les écrans qu'elle a. Il ajoute que ce sera la même chose ici et que forcément cette personne aura plus de travail avec les vingt-huit caméras. Il reprend ensuite la première question au niveau du budget et rappelle qu'il y aura un montant entre 450.000 et 500.000 au budget et que le Collège estime que pour l'instant c'est suffisant et qu'en fonction de l'évolution de ce qui se passera sur la commune, autre chose sera envisagé. Il indique aussi que le Collège attend les remarques des Conseillers et est ouvert au dialogue.

M. le Conseiller J-M. LAMBERT s'inquiète de l'équilibre esthétique-efficacité notamment le poteau central place des Fusillés.

M. LEROUX répond que dans ce cas l'esthétique cède le pas sur l'efficacité et qu'il y a moyen d'obtenir le même champ de surveillance mais alors il faut en mettre plusieurs à l'extérieur.

M. MAGNUS demande s'il n'est pas possible d'arborer le poteau.

M. LAMBERT fait ensuite la suggestion d'un appel d'offre pour une sculpture.

Mme CHAMPLUVIER, Conseillère, demande si le fait de placer les caméras en « ilots » ne va déplacer les problèmes dans les rues entre ces ilots. Pour elle, la caméra 19 n'est pas vraiment nécessaire. Elle indique qu'en tant qu'habitante de la rue Francq qui est un passage entre le

centre-ville et la gare, elle a peur que les trafics soient faits là du fait des caméras en centre-ville et à la gare.

M. MAGNUS lui répond que l'avis des policiers a été demandé notamment sur les endroits stratégiques, où il y a le plus de passage et dans lesquels les gens devaient absolument se sentir en sécurité et que c'est sur base de cela que le plan a été établi mais que malgré tout cela reste subjectif.

M. le Conseiller SCHUSTER souhaite poser deux questions. Il présume que les vingt-huit caméras vont fonctionner en permanence et demande s'il ne faudra pas augmenter le personnel chargé de la surveillance des vingt-huit écrans. Deuxièmement il demande s'il ne serait pas judicieux d'utiliser la fibre optique pour avoir une connexion avec une autre fibre optique pour envoyer énormément de données vers des administrations par exemple l'administration centrale à Namur.

M. le Bourgmestre pense que cela pourrait être envisagé et demande à M. LEROUX à quoi il pensait lorsqu'il a parlé de l'utilisation de la fibre optique à d'autres usages.

M. LEROUX pensait à l'échange de données informatiques avec l'Hôtel de Ville, le commissariat de police, le « registre national » mais il attire l'attention sur le fait que ce réseau est un réseau confidentiel. Il indique à M. SCHUSTER qu'il risque d'y avoir un problème de gestion et aussi de multiplication. Il rappelle qu'il y a déjà tout un projet dans le déplacement des caméras et le placement de fibre optique dans la première phase.

M. SCHUSTER pensait à un échange vers l'extérieur de la Ville et indique que toutes les administrations en ont une, l'hôpital, la SNCB,...

M. LEROUX indique que la fibre optique sera enterrée et qu'elle passera par un réseau de tubes qui existe déjà et qui a été mis en place depuis plusieurs années au fur et à mesure des travaux d'ouverture de voiries par Belgacom. Il dit que le Conseil est libre d'augmenter la fibre optique parce qu'il va peut-être y avoir des fibres qui restent libres mais il y aura le problème du coût pour se connecter là-dessus et après qui va prendre en charge les travaux pour continuer les travaux de voiries. Il répond ensuite à M. GAUDRON qui mentionnait le montant de 300.000 euros HTVA en 2010 en rappelant qu'il n'y avait que 22 caméras et que maintenant suite aux demandes qui ont été faites on est passé à 28.

M. le Conseiller BIREN informe les Conseillers que M. REVEMONT de l'Administration, le Commissaire de police et les gens de la police du chemin de fer ainsi que délégués bruxellois du chemin de fer ont participé aux réunions préparatoires depuis 2010. Il indique aussi que les services de la SNCB se proposent d'organiser également un réseau desservant la gare d'Arlon notamment pour des problèmes au moment des embarquements scolaires etc. Il pense qu'il serait bon de reprendre contact avec le chemin de fer afin de coordonner leur projet avec celui de la Ville.

M. BALON informe M. BIREN et les autres Conseillers que ce projet n'a pas été oublié et que des contacts continuent d'avoir lieu avec la SNCB et qu'il y a juste une petite difficulté car des caméras de surveillance seraient souhaitées du côté de l'Entrepôt qui lui est communal. Il poursuit en disant que comme les deux dossiers sont liés à la fois à la SNCB et à la fois à l'Entrepôt, un câblage a déjà été réalisé en partie. Il déclare également avoir profité des travaux à la rue Goffaux pour câbler en partie et dépasser le pont du chemin de fer vers la rue de Sesselich.

M. TURBANG demande, si dans le cadre de la vie privée, il y a des dispositifs prévus au niveau des dossiers caméras pour empêcher quelqu'un d'aller voir à l'intérieur d'une habitation par exemple des masques.

M. LEROUX précise que c'est seulement quand la caméra est en marche que l'on voit exactement ce que l'on peut voir et que seules certaines habilités auront accès aux images. Il ne croit pas qu'il y a moyen de faire du voyeurisme. Il indique que ce n'est pas possible de mettre un masque sur les caméras puisqu'elles tournent mais il est possible de mettre des protections dans les logiciels pour éviter certaines zones.

M. le Conseiller LARMOYER fait une réflexion, il trouve que c'est un beau projet et tient à le souligner. Le groupe MR est satisfait de cette prise de conscience. Il pense qu'il faut encore continuer à faire de la prévention puisque les rues ne peuvent pas toutes être surveillées.

M. CASTAGNE, Conseiller, demande si il y a possibilité de mettre une caméra dans le coin de la rue de Saint-Donat ou de la Porte-Neuve.

M. le Président rappelle qu'à un moment il faut faire des choix et qu'il a été choisi d'en mettre vingt-huit aux endroits que la police a estimé les plus indiqués et il pense qu'on peut faire confiance à la police pour avoir analysé cela avec perspicacité.

M. CASTAGNE ne voit pas la nécessité d'avoir la caméra numéro 7 à cet endroit vu qu'il est repris dans la 6 et dans la 8.

M. MAGNUS déclare que les policiers ont estimé pour des raisons qui sont peut-être confidentielles que c'est à cet endroit-là qu'elle doit être.

Mme la Conseillère SCHMIT, a eu ses réponses puisque sa question portait sur l'absence de caméra dans le quartier de Saint-Donat.

M. GAUDRON souhaite encore poser quelques questions notamment sur les coûts d'entretien, est-ce qu'ils ont été évoqués, parce qu'ils risquent d'être important au niveau de la maintenance. Il ne voudrait pas se retrouver dans la situation de la commune de Namur qui a 26 caméras et dont une sur deux ne fonctionne pas. Il souhaiterait également réfléchir au nombre de caméras puisque 26 à Namur et 28 à Arlon et à leur situation. Il préférerait donc que la Ville investisse dans un nombre un peu moins élevé de caméras en ayant les moyens de les entretenir et de les préserver que dans un réseau trop développé qui serait dans un état déplorable d'ici quelques années. En parallèle, il demande si les caméras Wifi pourraient être déplacées par la suite s'il était remarqué que d'autres emplacements seraient plus intéressants. Il revient ensuite sur la question de Mme CHAMPLUVIER à savoir à quoi sert la caméra n° 19 selon l'avis de la police puisqu'il n'y a pas eu réellement de réponse. Et pour finir, il note l'effort fourni de 500.000 euros pour ce projet et demande quel sera l'effort effectué dans le budget 2013 pour tout ce qui touche à la prévention que ce soit par des éducateurs de terrain ou un renforcement des policiers présents sur le terrain.

M. le Bourgmestre commence par la dernière question et répond que le budget est pour la fin du mois donc il faudra encore quelques jours pour avoir cette réponse. Quant à la caméra n° 19, il a répondu qu'elle est au milieu du carrefour, et il croit qu'elle a toute son utilité à cet endroit-là. Au sujet de l'entretien, il est évident qu'à partir du moment où le Collège décide de mettre vingt-huit caméras, il va se mettre le budget qu'il faut pour pouvoir les entretenir, ce serait malheureux d'avoir des caméras et qu'elles ne fonctionnent pas. Maintenant il est conscient qu'il peut y avoir des actes de vandalisme sur l'une ou l'autre caméra, ce qui dépend de la civilité des gens, et cite l'exemple des radars sur les routes.

M. LEROUX informe les Conseillers que les appels d'offre n'ont pas encore été lancés et qu'ils s'adresseront à des sociétés qui ont la capacité et l'expérience dans ce domaine-là. Il précise que la société sera tenue de fournir un contrat d'assistance qui devra peut-être être augmenté d'abord dans la période de garantie et puis habituellement pour 10 ans.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, prend acte de la présentation du projet de renouvellement et d'extension du réseau de caméras de surveillance.

3. Bibliothèque communale : En présence de la responsable : reconnaissance et approbation du plan quinquennal de développement de la lecture de la bibliothèque.

M. MAGNUS présente le point en disant que le Collège souhaite mettre en avant certains services communaux qui fonctionnent particulièrement bien et mentionne le fait qu'il a été étonné, lorsqu'il a été saluer le personnel, de voir la qualité de pas mal des agents communaux. Et parmi ces personnes il a rencontré Mme GOURDANGE qui est responsable de la bibliothèque. Il a vraiment voulu qu'elle vienne présenter le projet qu'elle a mis au point et il invite tout le monde à visiter cette bibliothèque.

Mme GOURDANGE présente le nouveau dossier de reconnaissance de la bibliothèque communale. Elle précise que c'est une reconnaissance au niveau de la Fédération Wallonie Bruxelles et qu'en 1997 et 2000 des reconnaissances ont déjà été obtenues. Elle donne ensuite les raisons pour lesquelles il faut réintroduire un nouveau dossier de reconnaissance. Elle indique que l'intérêt d'obtenir cette reconnaissance est les subsides qui peuvent être perçus de cette Fédération qui représentent actuellement 20 % du budget total consacré à la bibliothèque publique. Elle souhaite donc introduire un nouveau dossier pour conserver les subsides actuels, ceux-ci seront conservés pendant une période transitoire votée par la Fédération qui va jusqu'au 31 décembre 2016 mais au-delà si un nouveau dossier n'est pas introduit les subsides seront perdus. Elle précise que si le dossier est déposé plus vite qu'en 2016, elle a la possibilité de recevoir des subsides complémentaires qui sont de deux ordres : le premier au niveau du financement du personnel. Actuellement la bibliothèque perçoit 73.066,50 euros et dès que la reconnaissance sera obtenue, le financement s'élèvera à 100.000 euros. Il y a également un subside en frais de fonctionnement qui est de 5.577,75 euros et en fonction de la catégorie de reconnaissance qu'elle essaiera d'obtenir ce montant va prendre des chiffres différents. Elle indique que la catégorie 3 est visée et les subventions en frais de fonctionnement s'élèvent à 40.000 euros. Elle mentionne ensuite les nouvelles missions qui découlent de la nouvelle loi et qui sont plus d'ordre pédagogique ou d'ordre d'animation socioculturelle que bibliothéconomique. Elle continue en disant qu'une nouvelle législation amène aussi de nouveaux critères de reconnaissance et elle en mentionne. Elle complète son exposé par des statistiques relatives aux personnes qui visitent la bibliothèque. Puis elle continue en donnant les trois priorités qui ont été définies. Elle présente également le plan d'activités qui vont être menées durant 5 ans - 2013-2018. Elle indique qu'il va falloir augmenter les moyens en personnel si les subsides sont obtenus, développer la collection en ajoutant des livres numériques et en intégrant des livres pour répondre aux besoins particuliers du public cible, des moyens économiques car elle va avoir besoin d'un budget d'animation qui a été prévu depuis plusieurs années dans les prévisions budgétaires et les subsides de fonctionnement visés vont permettre de mener les actions imaginées, les moyens en infrastructures sont un petit soucis vu que la ville n'est pas propriétaire du bâtiment et que la bibliothèque a besoin d'espace. Mme Gourdange termine son exposé en indiquant les dates clé relatives à cette demande de reconnaissance à savoir le 31 juillet 2013 pour le

dépôt du et janvier 2014 pour l'obtention de la reconnaissance et des subsides.

M. l'Echevin TRIFFAUX demande à Mme GOURDANGE si la présence de l'Académie Luxembourgeoise dans les locaux de la bibliothèque est prise en compte dans son développement et si cette présence sera pérennisée dans le futur.

Mme GOURDANGE répond qu'en effet il y a une convention avec l'Académie Royale Luxembourgeoise pour mettre à disposition et gérer un fond documentaire qui est composé d'environ 1.100 documents relatifs à l'histoire des deux Luxembourg. Elle pense en effet qu'il est primordial que cette Académie reste à Arlon, Chef lieu provincial. Elle précise que dans la bibliothèque veut être le relai documentaire vers les autres centres de documentation qui existent sur Arlon comme décrit dans l'axe 3 et ce fond en fait partie.

M. le Conseiller R. GAUDRON a remarqué dans le rapport écrit que les activités du mercredi après-midi de la ludothèque sont un peu saturées au niveau de la taille et qu'il y a un souhait de pouvoir effectuer un agrandissement qui ne serait pas très difficile à réaliser. Il lui demande si elle peut en dire un peu plus et demande au Collège si c'est quelque chose qui est envisagé cette année-ci ou au cours de la législature.

Mme GOURDANGE indique qu'au niveau de la ludothèque, depuis 2-3 ans, il y a une fréquentation de plus en plus nombreuse de jeunes enfants du fait que la collection et l'espace ont été adaptés. Elle précise que le mercredi après-midi les 117 m² sont à saturation et elle souhaite récupérer un local adjacent qui est occupé par le secrétariat de l'Académie Royale Luxembourgeoise mais rien n'est fait puisque l'Académie a besoin d'un local sur Arlon et donc tant qu'il n'y pas de solution pour les deux institutions la situation restera telle quelle.

M. MAGNUS pense qu'il faut avoir des contacts avec l'Académie.

M. TRIFFAUX croit que les deux ne sont pas incompatibles.

Mme TRUM, Conseillère ajoute que la RTBF va bientôt partir et donc qu'il y aura des locaux disponibles.

M. le Bourgmestre indique qu'il a appris cette information ce jour mais qu'il n'y a encore rien d'officiel. Il espère que Vivacité va rester à Arlon mais s'il n'en est pas ainsi il y aura des discussions avec le Province au sujet de ces locaux.

M. le Conseiller SCHUSTER trouve que ce projet est ambitieux et qu'il mérite l'approbation du Conseil étant donné qu'il touche un large public, toutefois il espère que l'Académie Luxembourgeoise ne sera pas mise à la porte pour des besoins d'espace. Il demande si Mme GOURDANGE à penser à une bibliothèque pour non-voyants sur base de l'audition.

Mme GOURDANGE répond que jusqu'à présent elle n'a pas eu de demande de livres en braille mais qu'une centaine de livres audio sont disponible. Elle explique que la Ligue Braille ne prête pas aux bibliothèques publiques mais directement aux personnes mal-voyantes.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents :

- décide d'introduire une nouvelle demande de reconnaissance pour la bibliothèque communale d'Arlon auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles;
- approuve le plan quinquennal de développement de la lecture de la bibliothèque locale d'Arlon pour les années 2013-2018;

- s'engager à soutenir et à promouvoir la réalisation du Plan quinquennal de développement de la lecture de la bibliothèque communale;
- propose que la bibliothèque pose candidature pour la catégorie 3 de subventionnement.

4. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

M. GAUDRON, Conseiller, souhaite avoir deux petits ajouts par rapport aux engagements qui ont été pris et qui ne se retrouvent pas dans le PV. Tout d'abord au point, 34 lorsque la question de la prime du parc à conteneurs a été évoquée, il avait précisé si possible que ce type d'information soit repris dans le calendrier de l'AIVE vu qu'un certain nombre d'arlonais ne sont toujours pas au courant même s'il ya des efforts menés par la Commune et le Collège avait évoqué qu'il était trop tard pour le calendrier de 2013 mais qu'il essaierait de le faire pour 2014. Et dans le même ordre d'idée, au point 20 relatif au marché public pour les produits d'entretien, il avait été évoqué la possibilité pour un prochain marché du même type de réfléchir à une réflexion globale pour avoir une vision intégrée du nettoyage avec des produits écologiques pour l'ensemble des produits mais aussi une réflexion sur la manière de travailler.

Melle NEUBERG, Présidente du CPAS souligne le fait qu'elle n'est pas référencée dans le PV alors qu'elle était présente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

5. Administration générale : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 10 décembre 2012: pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans le sens rond point Fusillés vers rue du Gazomètre, Saint-Dié à Arlon, en raison de travaux de pose de la livraison de dalles au bâtiment « Hélène et Jean » pour la période du vendredi 07 décembre 2012 à 07h00 jusqu'à 13h00.
- Le 10 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Faubourgs, 29 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture en voirie et en trottoir pour le raccordement gaz pour le compte d'Ores pour la période du 10 décembre 2012 de 08h00 au 14 décembre 2012 à 16h00.
- Le 10 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Peupliers à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour la pose de câbles et canalisations souterrains, pour la période du 12 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 10 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules place Hollenfeltz, 20B à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 08 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 11 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 58 à Arlon, en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie

publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 26 novembre 2012 à 08h00 au 28 décembre 2012 à 18h00.

- Le 11 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules rue Francq et avenue J.B. Nothomb à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de pose de châssis de fenêtres pour la période du 11 décembre 2012 de 11h00 à 14h00.
- Le 13 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules Grand-Rue, 76 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux d'enlèvement d'une cuve à mazout par M. Frogner, pour la période du 13 décembre 2012 à partir de 07h00 jusqu'au 14 décembre 2012 à 18h00.
- Le 13 décembre 2012 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules en raison de travaux de pose de la livraison de dalles au bâtiment « Hélène et Jean », rond-point des fusillés à Arlon, pour la période du mercredi 12 décembre 2012 de 07h00 à 13h00.
- Le 13 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Porte-Neuve, 28 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 13 décembre 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue J. Netzer, rue du Casino, avenue J.B. Nothomb, avenue de la Gare, place des Fusillés, avenue V.Tesch et G.Molitor à Arlon, en raison de travaux de déménagement par l'entreprise Nadin pour la période du 15 décembre 2012 de 08h00 à 12h00.
- Le 13 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. André BALON pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013.
- Le 13 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Yves VANDENABEELE pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013.
- Le 13 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Daniel LIBAN pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013.
- Le 13 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par Mme Laurence HAAS, pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013.
- Le 13 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Erice LAMBERT pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 201
- Le 13 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Nicolas BRIX pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013.
- Le 13 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Jean-François WUIDAR pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013.

- Le 13 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune à Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou réunion de chantier par M. Alain REIS , pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013.
- Le 13 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison de travaux de surveillance et/ou de réunion de chantier par Mme NOEL pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013.
- Le 14 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 51 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un raccordement électrique pour la période du 18 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à Friddericht, 15 à Arlon, en raison de travaux de tranchée en voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 17 décembre 2012 à 08h00 au 21 décembre 2012 à 18h00.
- Le 14 décembre 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Am Bommert, 12 à Arlon, en raison de travaux de tranchée en voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores pour la période du 17 décembre 2012 à 08h00 au 21 décembre 2012 à 18h00.
- Le 14 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Musée, 34 à Arlon, en raison d'une expulsion par voie judiciaire pour la période du 24 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Z. Gramme, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'une enseigne, pour la période du 19 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de la Gare, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'installation d'un four rotatif pour la période du 17 décembre 2012 de 08h00 au 21 décembre 2012 à 18h00.
- Le 14 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Sonnetty, 9B à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 15 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Musée à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 17 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Déportés du 84 au 90 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation du bâtiment, pour la période du 15 décembre 2012 à 07h00 au 21 décembre 2012 à 20h00.
- Le 14 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Diekirch, le long de Belgacom à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 15 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Dispensaire, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 12 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.

- Le 17 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 40 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 14 décembre 2012 de 14h00 au 17 décembre 2012 à 18h00.
- Le 20 décembre 2012 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules dans diverses artères et places de la ville en raison du déroulement du marché de Noël pour la période du mardi 18 décembre 2012 à 12h00 (après démontage).
- Le 20 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Papeterie, 7 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 18 décembre 2012 à 08h00 au 21 décembre 2012 à 18h00.
- Le 20 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 18 décembre 2012 de 08h00 à 14h00.
- Le 20 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue V.Tesch, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 19 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 20 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Musée à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 19 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 20 décembre 2012 : pour réglementer la circulation des piétons rue J. Netzer à Arlon, en vue d'assurer la sécurité des piétons pour la période du 19 décembre 2012 à 08h00 au 31 janvier 2013 à 18h00.
- Le 20 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules Parvis Saint-Martin, en raison du bon déroulement de la manifestation Concert Militaire pour la période du vendredi 21.12.2012 de 16h30 à 24h00 (stationnement interdit sauf véhicules militaires d'époque).
- Le 20 décembre 2012 : pour réglementer le chantier rue Netzer (+/- en face du lavoir) à Arlon, en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'A.M. du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique pour la période du mercredi 19 décembre 2012 à partir de 07 heures jusque 20h00 (par intermittence).
- Le 20 décembre 2012 : pour réglementer le chantier rue des Faubourgs, 6 à Arlon, en raison de travaux de placement d'une grue, pour la période du mercredi 19 décembre 2012 à partir de 07 heures à 19h00.
- Le 20 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la Ville à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la 29^{ème} Corrida de la Knipchen à Arlon, pour la période du mercredi 26 décembre 2012 de 18h00 à 22h00.
- Le 24 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue A. Goffaux, 12 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de livraison de meubles pour la période du 23 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 27 décembre 2012 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue L. Castilhon, 22 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de restauration d'immeuble pour la période du 26 décembre 2012 à 08h00 au 29 décembre 2012 à 18h00.

- Le 27 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules rue G. Kurth, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 29 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 27 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 27 décembre 2012 de 08h00 au 28 décembre 2012 à 18h00.
- Le 27 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules avenue J.B. Nothomb, 20 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 08 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 27 décembre 2012 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de l'Eiffel, 27 à Arlon, en raison de travaux de tranchée en accotements pour le raccordement TV pour le compte de VOO pour la période du 11 janvier 2013 à 18h00.
- Le 27 décembre 2012 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Papeterie, 7 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 07 janvier 2013 à 08h00 au 11 janvier 2013 à 18h00.
- Le 27 décembre 2012 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 07 janvier 2013 à 08h00 au 11 janvier 2013 à 18h00.
- Le 27 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Capucins, 46 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison de mobilier, pour la période du 12 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 27 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules route de Bouillon, 61 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'une livraison de mobilier, pour la période du 04 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 28 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Déportés, 22 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 29 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 28 décembre 2012 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Marché-au-Beurre, 23 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 décembre 2012 de 08h00 à 18h00.
- Le 03 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Wäschbour, 21 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par l'entreprise Team Relocation, pour la période du 22 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 03 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue Sainte-Croix, 48 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par Mme DE MARNEFFE Natacha, pour la période du 07 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 03 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue Général Patton, 184 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire par l'entreprise Me MARNEFFE, pour la période du 14 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.

- Le 03 janvier 2012 : pour régler le stationnement des véhicules rue Heiderwee à Arlon/Barnich, en raison d'intervention sur le réseau d'égouttage par l'entreprise Terra Gaume pour la période du 04 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 04 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules place Léopold en raison de sessions du Conseil Provincial en 2013 :
 - vendredi 25 janvier 2013 à 13h30
 - vendredi 22 février 2013 à 13h30
 - vendredi 22 mars 2013 à 13h30
 - vendredi 26 avril 2013 à 13h30
 - vendredi 31 mai 2013 à 13h30
 - vendredi 21 juin 2013 à 13h30
 - vendredi 06 septembre 2013 à 13h30
 - mardi 1^{er} octobre 2013 (9h00 + 11h00 Mercuriale)
 - vendredi 18 octobre 2013 à (13h30 budget)
 - lundi 21 octobre 2013 (budget 9h00)
 - mardi 22 octobre 2013 (budget 9h00)
 - mercredi 23 octobre 2013 (budget 9h00)
 - vendredi 29 novembre 2013 à 13h30
 - vendredi 20 décembre 2013 à 13h30
- Le 04 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue L. Castilhon, 68 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 04 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 07 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 12 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'une vitrine pour la période du 07 janvier 2013 à 07h00 au 08 janvier 2013 à 20h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de l'Esplanade, 4 à Arlon, en raison de travaux de pose de carrelages réalisés par M. COLLIGNON pour la période du 10 janvier 2013 au vendredi 18 janvier 2013 de 07h00 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue J. Netzer, 25 à Arlon, en raison de pose de câbles pour le compte d'Ores, par l'entreprise Collignon Eng, pour la période du 09 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 15 janvier 2013 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue J. Netzer, 25 à Arlon, en raison de pose de câbles pour le compte d'Ores, par l'entreprise Collignon Eng, pour la période du 09 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 15 février 2013 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue du Marché-aux-Fleurs, 9 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par l'entreprise Nadin, pour la période du 10 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue, 24 à Arlon, en raison de travaux de suppression de la cabine SARMA et fouilles en trottoir pour le compte d'Ores par l'entreprise Yvan PAQUE, pour la période du 7 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 11 janvier 2013 à 16h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Neufchâteau, 88 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de placement d'un échafaudage pour travaux de toiture par l'entreprise

« Toiture des 3 Frontières » pour la période du 08 janvier 2013 à partir de 08h00, jusqu'au 15 janvier 2013 à 18h00.

- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de Viville et rue de Bitburg à Arlon, en raison de travaux d'extension de raccordement gaz pour le compte d'Ores par l'entreprise Jerouville pour la période du 11 janvier 2013 à partir de 07h00 jusqu'au 30 avril 2013 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Canal, 3 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores par l'entreprise Fabricom, pour la période du 11 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 18 janvier 2013 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue Friddericht, 15 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores par l'entreprise Frabricom pour la période du 11 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 18 janvier 2013 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules chemin du Glissisbourg, 22 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores par l'entreprise Fabricom pour la période du 11 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 18 janvier 2013 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Grand Place, 8 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de tranchée en trottoir pour le raccordement TV pour le compte de VOO par l'entreprise Fabricom pour la période du 28 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue d'Arlon, 12 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de tranchée en trottoir pour le raccordement TV pour le compte de VOO par l'entreprise Fabricom pour la période du 31 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue Saint-Donat, 41 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de tranchée en trottoir pour le raccordement TV pour le compte de VOO par l'entreprise Fabricom pour la période du 28 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue J.B.Nothomb, 55 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 29 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 02 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 30 à Arlon, en raison du bon déroulement de réfection de toiture et pose d'un échafaudage pour la période du 14 janvier 2013 à 08h00 jusqu'au 25 janvier 2013 à 18h00.
- Le 10 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Papeterie, 7 à Arlon, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour le raccordement électrique pour le compte d'Ores, pour la période du 14 janvier 2013 à 08h00 au 18 janvier 2013 à 18h00.

- Le 14 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules au niveau du carrefour de l'avenue de 10^{ème} de Ligne et de la rue des Espagnols à Arlon, en raison de travaux de réparation de câbles haute tension au niveau du carrefour de l'avenue de 10^{ème} de Ligne et de la rue des Espagnols à Arlon, pour le compte d'Ores, pour la période du 11 janvier 2013 au 15 janvier 2013 de 07h00 à 18h00.
- Le 14 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue Pietro Ferrero et rue de la Sambre à Arlon, en raison de travaux de pose de conduite de gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 13 janvier 2013 à 07h00 au 15 janvier 2013 à 18h00.
- Le 14 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue J.B. Notnomb, 20 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 18 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue des Déportés, 99 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'essais de sol sur le terrain pour la période du 15 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 14 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules avenue J.B. Nothomb, 20 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement organisé par M. BASTIN, pour la période du 16 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 15 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules chemin du Peiffeschoff, 100 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire pour la période du 12 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 15 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de la Caserne, 18 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de livraison de bois organisé par M. Dascotte, pour la période du 19 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 15 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 8 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du 08 février 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 15 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue G. Prat, 12 à Arlon, en raison de travaux de remplacement de cabine TV pour le compte de VOO, pour la période du 21 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 25 janvier 2013 à 18h00.
- Le 15 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Fontaine et rue Saint-Hubert à Arlon, en raison de la fête des « Bons Feux », organisée par le Comité des Fêtes de Fouches, pour la période du 26 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 29 janvier 2013 à 13h00.
- Le 15 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules avenue de Luxembourg 76 à Arlon, en raison de travaux de suppression de gaz et fouilles en accotements pour le compte d'Ores, pour la période du 18 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 25 janvier 2013 à 16h00.
- Le 15 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue de Sesselich, 30 à Arlon, en raison de travaux de nouveau raccordement gaz et fouilles en trottoir et bord de voirie pour le compte d'Ores, pour la période du 23 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 30 janvier 2013 à 18h00.

- Le 15 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Beau-Site, 42 à Arlon, en raison de travaux de nouveaux raccordement gaz et fouilles en trottoirs et bord de voirie pour le compte d'Ores, pour la période du 24 janvier 2013 à partir de 08h00 jusqu'au 31 janvier 2013 à 18h00
- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la Ville tous les premiers dimanches de chaque mois, en raison de l'organisation des traditionnels marchés à la brocante en 2013 pour la période du 10 mars, 07 avril, 05 mai, 02 juin, 07 juillet, 04 août, 01 septembre , 06 octobre et 03 novembre 2013, de 04h00 à 20h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules place Schalbert, place du 2^{ème} Bataillon de Remagen, rue Seyler et sur le triangle longeant la rue de Neufchâteau à Arlon, en raison de l'implantation d'une fête foraine à l'occasion des fêtes de carnaval 2013 pour la période du mercredi 27 février 2013 à 08h00 jusqu'au mercredi 13 mars 2013 à 20h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules en raison de la sortie annuelle et de la marche AT HOME organisées route de Neufchâteau et rue des Ecureuils à Arlon, pour la période du 18 avril 2013 au 23 avril 2013.
- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de Freylange, en raison de l'organisation de la kermesse annuelle à Fteylange, pour la période du mercredi 01 mai 2013 de 07h00 jusqu'au mercredi 08 mai 2013 à 18h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de cette section en raison de la kermesse locale de Sterpenich, pour la période du mercredi 01 mai 2013 de 07h00 jusqu'au mercredi 08 mai 2013 à 18h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules sur la route communale allant d'Udange au Châlet de Lagland, en raison de la kermesse locale d'Udange, pour la période du mercredi 15 mai 2013 de 07h00 jusqu'au mercredi 22 mai 2013 à 18h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules place Schalbert, place du 2^{ème} Bataillon de Remagen, rue Seyler et sur le triangle longeant la rue de Neufchâteau à Arlon, en raison de l'implantation d'une fête foraine pour la période du mercredi 22 mai 2013 de 08h00 jusqu'au mercredi 29 mai 2013 à 20h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans les environs du champ de foire, plaine des Manœuvres à Arlon, en raison de la fête d'Arlon, pour la période du vendredi 05 juillet 2013 à 00h00 au vendredi 26 juillet 2013 à 18h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue Friddericht en raison de la kermesse locale de Barnich, pour la période du mercredi 21 août 2013 à 08h00 jusqu'au mercredi 28 août 2013 à 18h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue des Ecureuils en raison du bon déroulement de la kermesse de Heinsch, pour la période du mercredi 02 octobre 2013 à 09h00 jusqu'au mercredi 09 octobre 2013 à 18h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour réglementer la circulation des véhicules rue du Moulin en raison de travaux d'extension et de rénovation de l'école

de Fouches rue du Moulin à Fouches, pour la période du 21 janvier 2013 jusqu'à fin des travaux (886 jours ouvrables).

- Le 17 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Ruisseau à Arlon, en raison du bon déroulement de la kermesse de Waltzing, pour la période du mercredi 16 octobre 2013 de 16h00 jusqu'au mercredi 23 octobre 2013 à 15h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules rue du Moulin à Fouches en raison du bon déroulement de la kermesse de Fouches, pour la période du mercredi 30 octobre 2013 à 15h00 jusqu'au mercredi 06 novembre 2013 à 18h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue de Diekirch, en face des numéros 10-12-14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 25 janvier 2013 de 08h00 à 18h00.
- Le 17 janvier 2013 : pour régler le stationnement des véhicules rue G. Molitor en face du n° 26 à Arlon, en raison de travaux de placement d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier pour la période du 17 janvier 2013 à 07h00 au 18 janvier 2013 à 18h00.

6. Administration générale : Adoption d'une motion relative au fonctionnement des lignes de chemin de fer régionales.

M. le Président explique, comme c'est écrit dans la presse, que la SNCB veut sortir un nouveau plan d'investissement et que les voies de chemin de fer ont été mises en trois catégories A-B-C. Puis il lit la motion que la ville voudrait déposer car, comme d'autres communes, elle voudrait insister en tant que chef-lieu sur le fait qu'elle n'est pas contente principalement de voir la ligne 162 c'est-à-dire celle qui relie Bruxelles à Arlon mais surtout à partir de Ciney d'être mise en catégorie B et donc il n'y aurait pas de catégorie A en Province de Luxembourg.

M. le Conseiller M. SAINLEZ profite de l'occasion en tant que Conseiller d'abord, membre du CDH, usager régulier du chemin de fer et fils de cheminot, pour dire que, A-B-C, la SNCB la joue aujourd'hui agence de notation et que la Province s'en voit fort largement dégradée : pas une seule ligne provinciale n'est prioritaire en terme d'investissement, par contre, quatre seront bientôt des espèces en voie d'extinction. Il parle ensuite de l'annonce de la hausse des tarifs annoncée ce jour. Il trouve donc cette augmentation couplée à une diminution de l'offre est bien paradoxal pour un service public. Il cite ensuite l'Administrateur délégué de la SNCB qui déclarait auparavant : « la Belgique est reliée à tous ses pays voisins par des lignes à grande vitesse » et donc voilà qui en dit long sur la place occupée par notre Province au sein des plans stratégiques de la SNCB. Ironie ou méconnaissance, il souligne que notre ligne 162 est à la fois la plus grange mais surtout la plus lente ligne du réseau national, cette ligne n'étant même plus une priorité A de la SNCB. Il souhaite ajouter une petite note à la motion si possible. Les priorités ne manquent pas, et celle-ci lui tient à cœur, par exemple, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les gares, à Arlon, est inexistante quant à l'accès de tous les quais. L'accès garanti pour tous n'est pas actuel, il demande donc de rajouter ceci à la motion si possible. Pour conclure, il souhaite citer deux personnes M. Christian ARSPENGER et Isabelle CASSIERS qui ont fait un vibrant plaidoyer pour le rail dans La Libre : « à force le réseau ferroviaire wallon s'apparentera à un train touristique reliant deux gares calatrava plutôt que d'assurer à chacun le droit à sa mobilité ». Il est on ne peut plus d'accord avec eux et il gage que ceci ne soit jamais le cas dans notre Province.

Mme CHAMPLUVIER mentionne le fait que le 4 janvier le groupe ECOLO a demandé l'introduction d'un point plus ou moins similaire à l'ordre du jour pour que ce point soit présenté à ce Conseil et qu'il s'agissait d'une proposition de motion relative au maintien en état par Infrabel de l'infrastructure des lignes de chemin de fer régionales donc celles qu'ils veulent classer en catégorie C. Elle s'étonne que le Collège n'a pas introduit cette motion dans les points à l'ordre du jour de ce Conseil. Elle suppose qu'elle a été remplacée par cette motion-ci alors que le Collège disait qu'il fallait travailler en bonne entente pour la Commune d'Arlon. Elle est d'autant plus étonnée qu'il n'y ait pas eu de demande de concertation à ce sujet pour préparer cette motion et c'est pourquoi en raison de l'article 7 dernier paragraphe du ROI, ECOLO maintient sa proposition de motion. Elle demande qu'elle soit distribuée à tous les Conseillers pour qu'ils puissent la lire et puisqu'elle parlait des futures lignes de catégorie C, c'est-à-dire les lignes 43 Liège-Jemelle, 42 Liège-Gouvy, 165 Libramont-Bertrix et 167 Athus-Arlon qui d'après ce projet ne feraient plus l'objet d'aucun investissement pour les 12 années à venir, ce qui voudrait que ces lignes ne seraient plus rentables à terme et risqueraient d'être fermées. Elle indique qu'il y avait aussi un point environnemental car le Gouvernement s'est engagé dans les luttes contre le changement climatique, et ce point soulignait cette lutte et présentait le chemin de fer comme un moyen pour arriver à diminuer les émissions de CO2. Elle termine en disant que la motion ECOLO demandant qu'il y ait débat au Parlement, au niveau de la Région wallonne et au niveau des responsables d'Infrabel et du Gouvernement fédéral.

M. MAGNUS se doutait bien qu'ECOLO allait revenir avec le point dont elle vient de citer les détails mais il pense que cette motion devait reprendre surtout des problèmes arlonais car le Conseil arlonais ne va pas se battre pour les autres lignes.

Mme CHAMPLUVIER rappelle qu'Arlon est le Chef-lieu de la Province et qu'il faut aussi une solidarité, une unité pour la Province.

M. le Bourgmestre lui indique que ce qui est repris dans la motion du Collège s'adresse aux autorités fédérales puisque la compétence du chemin de fer reste une compétence fédérale pour l'instant et que tout ce qu'elle a dit sera repris au PV et il suppose que c'est un résumé qui est repris dans la feuille qu'elle met à la disposition des Conseillers.

Mme WILLEMS, Conseillère souhaite savoir ce qu'il en est du projet de la SNCB de construire un nouvel atelier d'entretien et réparation de matériel ferroviaire dans la Ville d'Arlon rue des Thermes romains. Elle pense que Mme GOFFINET a été interpellée par des riverains de la rue du Verger qui ont fait une pétition parce qu'ils ne souhaitaient pas que cet atelier soit installé dans cet environnement.

M. MAGNUS indique qu'elle va avoir une réponse mais qu'il souhaiterait au cours de législature qu'on fixe des points à l'ordre du jour, qu'il y a six nouveaux points à l'ordre du jour, afin de pouvoir les préparer et de répondre de manière plus précise notamment avec un plan qui a été distribué également aux riverains. Il propose de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil mais cède la parole à Mme GOFFINET pour qu'elle dise un petit mot.

Mme l'Echevine de l'urbanisme répond qu'il s'agit en fait d'un permis unique pour lequel il y a eu une enquête, que le Collège a reçu des pétitions et des courriers, que les demandes sont analysées, que le Collège va se prononcer et que la décision sera

M. MAGNUS ajoute que certaines personnes sont venues voir le Collège, ici dans la salle. Et il les invite, celles-là, pas les cinquante ou soixante qui ont écrit, à recontacter le Collège pour qu'il leur donne les réponses reçues de la SNCB pour montrer qu'il est vraiment à la disposition de l'ensemble des riverains.

M. GAUDRON veut revenir sur le point qui était déposé par le groupe ECOLO car il ne peut pas accepter qu'on balaie d'un revers de la main un non-respect du Règlement d'Ordre Intérieur qui est quand-même très précis, tout point doit être ajouté à l'ordre du jour et les documents envoyés dans ce cadre là doivent être transmis à l'ensemble des Conseillers, ce qui n'a pas été le cas. Il insiste sur le fait que le groupe ECOLO souhaite que l'on puisse aujourd'hui discuter sur base de leur motion. Il avoue que la motion du Collège est également intéressante mais elles sont différentes et apportent des approches tout à fait différentes. Il dit encore qu'on ne peut pas comme ça balayer un fondamental démocratique qui est que quand un point est ajouté à l'ordre du jour, il faut qu'on puisse en discuter. Il entend bien que le Collège à apporter d'autres...

M. MAGNUS l'invite à expliquer ce qu'il a à expliquer à ce propos. Il pense que Mme CHAMPLUVIER l'a fait mais si M. GAUDRON souhaite le répéter il le peut.

M. Conseiller GAUDRON ne veut pas répéter les paroles de Mme CHAMPLUVIER mais voudrait pouvoir voter la motion de son groupe et éventuellement par la suite celle du Collège. Il continue en disant qu'à la base la demande d'ECOLO était quand-même très claire en ce sens.

M. PERPETE rappelle qu'il y a des règles dans un Conseil communal : premièrement, le Collège arrête l'ordre du jour du Conseil - jusque là il n'y a rien à envoyer à la Commune puisqu'on ne sait pas ce qu'il y aura à l'OJ. Suite à l'intervention de M. GAUDRON qui indique que la demande a été envoyée le 4 janvier, M. l'Echevin insiste en disant qu'on ne peut pas puisque la loi prévoit que c'est le Collège qui arrête l'OJ du Conseil donc les Conseillers doivent attendre de le recevoir, c'est la première étape. Puis ayant l'OJ et voyant que des points dont ils souhaiteraient parler n'y figurent pas, et seulement alors, ils écrivent en disant : moi Conseiller communal, je demande qu'on inscrive l'atelier SNCB, ceci, cela, ma motion que voici - parce que le point n'est pas à l'ordre du jour et le sujet ne va pas être abordé si je n'écris pas. Mais quand il est à l'ordre du jour par le Collège, et pour cela il faut attendre de recevoir l'OJ, le sujet est discuté et puis le vote porte d'abord sur la proposition du Collège et puis le résultat est regardé.

M. GAUDRON interpelle M. PERPETE en disant que dans les organisations, les institutions qui souhaitent vraiment pouvoir, et c'est pourtant ce qu'il avait entendu dans les discours de la majorité, travailler en collaboration avec tous les acteurs, quand on est dans ce genre de situation et bien on travaille ensemble sur une possibilité de motion commune. C'est ce qui a été fait à la Province et dans de nombreuses communes et il remarque que ce n'est pas le cas à la Commune d'Arlon et trouve cela très regrettable.

M. MAGNUS invite à voter sur la motion qui vise à interpeller le Ministre des Entreprises publiques.

M. GAUDRON souhaite faire des amendements à la motion en ajoutant différents éléments. Il précise tout d'abord qu'il y a un problème factuel dans la motion puis qu'il est précisé, dans la troisième puce de la première page, qu'on s'étonne fortement que la ligne 162 reliant Bruxelles à Luxembourg soit catégorisée série A et on continue mais ce n'est pas correct étant donné que la ligne entre Bruxelles et Namur est la ligne 161 et non 162 donc par souci de crédibilité ce serait quand-même intéressant de pouvoir apporter cela. Il faudrait aussi pour avoir une motion complète intégrer un paragraphe sur les lignes ...

M. MAGNUS accepte de modifier cette phrase de la motion en supprimant le numéro de la ligne.

M. GAUDRON poursuit avec les amendements de fond et souhaite pouvoir intégrer la ligne 167 qui est quand-même importante pour la commune d'Arlon puisque c'est la ligne Athus-Arlon et qu'il y a de nombreux étudiants du

secondaire qui viennent le matin via cette ligne-là sur Arlon et en parallèle de nombreux navetteurs qui vont au Luxembourg via cette ligne là.

M. MAGNUS l'interrompt et lui dit : si je comprends bien votre motion, pour être clair, vous souhaitez que l'on ajoute que nous souhaitons que la ligne 167 Athus-Arlon ne soit pas mise en catégorie C, et quel est le texte exactement.

M. GAUDRON répond qu'il faudrait reprendre le paragraphe sur les lignes de troisième catégorie qui était présent dans la motion d'ECOLO. Puis il lit le paragraphe en question.

M. Le Bourgmestre ne souhaite prendre que ce qui concerne Arlon.

M. GAUDRON dit : alors la 167 que puisqu'apparemment il n'y a pas de solidarité à Arlon avec le reste de la Province.

M. MAGNUS répond que ce n'est pas une question de solidarité.

M. GAUDRON indique que l'ensemble des communes se sont prononcées avec une volonté de pouvoir avoir un consensus luxembourgeois et demande pourquoi on n'est pas capable de faire la même chose à ARLON. Il trouve cela malheureux. Il souhaite encore intégrer les trois demandes qui étaient à la fin de leur note, qui étaient les différentes demandes au Gouvernement, donc tout ce qui se retrouve après « le Conseil communal demande... ».

M. SAINLEZ veut essayer d'apaiser ensemble et de faire en sorte que cette motion passe de manière positive pour la population et unanime et dans la presse etc. il pense qu'il faudrait mettre la ligne « on s'inquiète de la mise en catégorie C des lignes de notre province, en catégorie B de la ligne 162 qui passe de A à B » donc introduire ceci dans la motion du Collège de manière à paraître quand-même plus unanime et plus collectif dans la démarche.

M. MAGNUS répond qu'il est évident que la motion peut-être remodifiée en ayant un sens provincial plus important et qu'Arlon va s'associer avec l'ensemble des autres communes.

M. le Conseiller KROELL demande de reporter la motion au prochain Conseil car il ne sait plus trop ce qui doit être voté.

M. le Président serait d'accord de reporter la motion mais il faut savoir que le Ministre a changé et que ce nouveau Ministre aura peut-être changé cela donc la motion n'aura peut-être plus de raison d'être, la philosophie aura peut-être changé et le texte aussi et Arlon n'aura pas déposé de motion.

M. le Conseiller SAINLEZ ne voit pas pourquoi il faudrait postposer ce point puisque l'actualité est assez pesante et ce n'est pas trop compliqué de savoir pourquoi on vote puisqu'il suffit de rajouter qu'Arlon s'inquiète pour les lignes catégories C.

M. PERPETE intervient encore en disant que la portée des motions est connue de tous et que malheureusement c'est rarement cela qui change la face du monde. Il indique qu'ici le Collège a pensé privilégier l'efficacité c'est-à-dire s'occuper de ce qui se passe autour d'Arlon et cela concerne aussi une partie du reste de la province puisque pour arriver à Arlon on traverse plusieurs parties. Il dit que si on veut balayer tout le spectre des problèmes du chemin de fer on en aura pour le reste de la soirée. Mais cela n'est pas le rôle du Conseil communal puisqu'ici il y a une réelle urgence et qu'il faut que dans les prochains jours le nouveau Ministre des Entreprises publiques puisse entamer un dialogue un peu musclé avec la SNCB pour faire revoir certaines choses dans un budget global dont on sait qui ne changera pas.

M. MAGNUS propose finalement de voter cette motion en ajoutant « on s'inquiète aussi pour les autres lignes C de la Province de Luxembourg ».

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents :

- a pris connaissance du PPI 2013-2025 (Plan pluriannuel d'investissement) déposé par le Groupe SNCB au Ministre des Entreprises publiques ;
- déplore vivement le classement des lignes en trois catégories A, B et C ;
- s'étonne fortement que la ligne 162 reliant Bruxelles à Luxembourg soit catégorisée A jusque Ciney puis B pour son tracé en Province de Luxembourg, ce qui ne garantirait plus qu'un entretien de la ligne sur 5 ans et plus aucun investissement, ce qui risque, à terme, de remettre en cause le caractère international de la ligne;
- ne peut admettre que sur une enveloppe globale d'environ 25 milliards d'euros, seuls 2 milliards soient affectés au développement de la capacité du réseau (avec une clé de répartition 60/40 en faveur de la Flandre) alors que le nombre de personnes qui prennent le train ne cessent d'augmenter;
- s'inquiète, dès lors, légitimement pour la qualité future des services proposés par la SNCB vers Bruxelles mais aussi vers le Luxembourg au départ d'Arlon, ainsi que pour les autres lignes de la Province de Luxembourg reprises en catégorie C ;
- tient à rappeler le rôle de service public qui est celui de la SNCB et qu'il incombe donc à l'Entreprise publique d'offrir un service de qualité à tous les citoyens de notre pays et notamment à ceux qui résident en milieu rural où la densité de population est plus faible ;
- réclame le reclassement de la ligne 162 en une ligne de catégorie A afin que la modernisation de celle-ci fasse partie des dossiers d'investissements prioritaires à la SNCB ;
- demande à la SNCB des investissements importants pour proposer un service aux voyageurs alliant qualité, sécurité et ponctualité au départ de la gare d'Arlon ;
- insiste fortement pour que soit intégré dans le PPI de la SNCB la création d'un park and ride à Viville qui aurait pour effet de limiter et de désengorger la circulation en Centre-ville d'Arlon et vers le Grand-Duché de Luxembourg ;

7. Biens communaux : Quartier du Wäschbour : échange avec une société publique de parties de parcelles : décision de principe.

M. BALON explique que la Ville d'Arlon est propriétaire rue de Bitburg de ce qui se trouve à droite quand on vient de la rue de Viville, la Société wallonne du Logement est propriétaire de ce qui se trouve à gauche et qu'il est proposé un échange de 25 ares de part et d'autres ce qui fait que chacune des propriétés aura un meilleur accès à la voirie et il sera plus facile de définir un plan d'urbanisation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide du principe de cet échange. Le projet d'acte sera soumis aux résolutions d'un prochain Conseil communal après l'enquête publique.

8. Biens communaux : Quartier du Wäschbour : vente de gré à gré à une société, d'une contenance mesurée de 14 a 17 ca : décision de principe.

M. L'Echevin A. BALON informe les Conseillers qu'une société possède déjà la quasi-totalité des terrains qui se trouvent à l'arrière des dépôts du TEC rue des Genêts d'un côté et de l'autre côté le ruisseau du Wäschbour. Il indique que dans cette grande surface dont TETRIS est propriétaire, la Ville d'Arlon a encore quelques dizaines d'ares et le prix de vente est de 247.975 euros ce qui permettra aussi à cette société de mettre en œuvre une meilleure urbanisation de la Ville d'Arlon et la Ville elle-même de se séparer d'une partie qui est totalement enclavée mais de toucher 247.000 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide :

- du principe de la vente de gré à gré ce bien communal au prix de 247 975 euros;
- de l'approbation du projet d'acte ainsi que les conditions de la vente seront soumises aux résolutions d'un prochain Conseil communal après l'enquête publique.

9. Biens communaux : Avis de la Ville d'Arlon sur les propositions d'objectifs du SDER (Schéma de développement de l'espace régional) approuvées par le Gouvernement wallon.

Mme GOFFINET poursuit l'objectif de présenter le SDER et de pouvoir ensemble analyser celui-ci et ce de manière critique afin d'établir les modifications ou apporter les suggestions. Pour cela, son objet ne se base pas sur une critique vide du plan d'aménagement établi par le Ministre mais ses propos se veulent constructifs. Et au terme de son exposé elle souhaiterait que les manquements, les éclaircissements à apporter afin que ce plan réponde au mieux aux besoins de la Ville soient établis de manière claire. C'est d'ailleurs ce qu'a souhaité le Ministre par son courrier du 20 novembre puisqu'il a demandé aux différents Conseils communaux de se prononcer sur ce SDER. Elle explique ensuite à quoi ce SDER va servir et indique que pour le développement de l'ensemble du territoire tout va se jouer à partir du SDER, c'est donc un document essentiel pour l'avenir de la Wallonie mais surtout du territoire. C'est pour cela que le Collège a souhaité que le document soit joint à l'OJ et que les Conseillers soient pleinement conscients des objectifs et des enjeux de ce SDER. Elle explique aussi que ce n'est pas quelque chose de nouveau puisqu'il en existe déjà un depuis 1999 et donne des informations relatives à celui-là. Elle présente ensuite un graphique qu'elle commente puis cite les 8 objectifs du SDER jusqu'à présent. Elle indique qu'il va falloir évoluer ce SDER car on s'est rendu compte qu'il n'est pas très praticable, est peu lisible et est peu opérationnel car il n'y a pas de détail de contenu donc le Gouvernement a décidé de l'évoluer et cette évaluation a porté sur le fait que ce document n'était pas utilisé, à la Commune d'Arlon entre autre c'est le cas parce que c'est une approche trop théorique, un caractère général des principes, une structure trop complexe, une absence de hiérarchie ou de priorité entre les différents objectifs et en l'absence de projets entraînant la Ville n'avait pas de mobilisation des acteurs de terrain, les autorités ne savaient pas dans quelles mesures elles étaient concernées ou non par le SDER et la prise en compte du SDER ça fait à posteriori vu comme un outil de validation et qui ne nourrissait pas les projets. Elle dit ensuite qu'il a été recommandé de revoir la fonctionnalité du SDER et de permettre d'orienter les comportements des acteurs du développement territorial, en faire un document opérationnel utilisable par les acteurs pour avoir des objectifs précis, spécifiques, compréhensibles ; être conçu comme un document devant être suivi, évalué et pouvoir décliner des objectifs. Elle cite encore les quatre parties que la structure du SDER révisée devra comporter (un diagnostic, une vision, une structure spatiale et avoir un suivi et une évaluation). Vu l'importance de ce document et des enjeux, elle regrette que le délai octroyer aux communes soit aussi court car, notamment, les Conseillers communaux ont pris leur fonction le 3 décembre et n'ont pas eu l'occasion de participer aux différents séminaires qui ont été organisés par le Ministre et son administration en décembre 2011. Elle souligne encore le fait que le délai

soit très court en indiquant que la lettre reçue en novembre 2012 invitait les communes à se prononcer pour le 31 janvier 2013. Puis elle enchaîne en passant en revue les objectifs de ce nouveau SDER qui est orienté autour de quatre piliers qu'elle mentionne également. Elle donne aussi un aperçu des objectifs chiffrés. Avant d'ouvrir le débat, elle souhaite donner son analyse. Elle pense que les piliers sont nécessaires pour le développement de la Wallonie et de notre territoire et donc qu'il faut tous être d'accord. Quant aux objectifs, elle pense qu'il faut en tenir compte et les atteindre car il est nécessaire d'avoir une vision dans notre pays et de se donner les moyens d'avoir des objectifs. Cependant, elle a quelques questions, interpellations à la lecture de ce document. Elle énumère ensuite toutes les questions qui ont découlé de cette lecture et dit qu'elle n'a pas la solution.

M. le Conseiller GAUDRON est d'accord que le délai n'est pas extensible mais fait remarquer que de nombreuses communes ont rendu leur avis dans les temps et donc il pense qu'il ne faut pas tout remettre sur le fait qu'il y a eu les élections pour ne pas pouvoir présenter le projet dans les temps et que l'argument est un peu faible puisque normalement la date arrêtée était le 31 janvier.

Mme GOFFINET l'avertit que la Ville est dans les temps puisqu'elle a eu l'accord du Ministre.

M. le Conseiller la félicite de cela. Il partage ainsi que le groupe ECOLO les objectifs de ce SDER. Il est assez étonné que Mme GOFFINET propose au Conseil d'émettre un avis réservé alors qu'elle partage les objectifs, pour lui s'est un peu incompréhensible et il voudrait avoir un peu de précision là-dessus d'autant plus que dans les justifications qui sont données, il ne voit pas en quoi est-ce qu'on est présent par rapport aux objectifs ; on parle d'assurer le redressement socio-économique de la région, le développement du tourisme ; tout cela c'est très bien mais il ne voit pas en quoi c'est contraire aux objectifs qui sont présentés dans le projet de SDER. Il mentionne ensuite que Mme GOFFINET a évoqué la place importante qui doit être octroyée dans les proximités avec le Luxembourg mais il pense que c'est dans le SDER car si on prend l'objectif 2.1 1^{ère} ligne : la Wallonie se développe en interaction avec les aires métropolitaines voisines et en particulier celles de Bruxelles, Luxembourg et des autres. Il souligne le fait que la ville de Luxembourg est citée en deuxième et donc que cela prouve que, au niveau des objectifs, la collaboration rapprochée avec la ville de Luxembourg est réfléchie. Pour tout cela il termine avec l'envie de dire qu'on est à l'heure actuelle à la phase de prendre l'apéro et elle veut déjà qu'on lui serve le dessert. Donc il voudrait prendre les choses les unes après les autres et aujourd'hui se prononcer sur les objectifs, il entend que les objectifs sont partagés et donc il espère qu'un avis positif sera rendu et non pas un avis réservé.

Mme GOFFINET répond que le Collège a son avis et qu'elle l'a transmis et que pour ne pas fausser le débat il a été transmis aussi en séance. Elle indique que c'est un débat démocratique et les enjeux de la Commune sont très importants. Donc à la volonté du Ministre et dans un principe de démocratie, elle pense que chaque Conseiller a le droit d'émettre son avis. A propos des délais, elle dit qu'elle a rappelé que, quand elle a montré le petit tableau rétroactif des délais de la mise en œuvre du SDER, différents organismes ont été consultés. Elle regrette mais elle trouve quand-même assez difficile pour des nouveaux conseillers de pouvoir se prononcer sur un document qui a trait à l'aménagement du territoire avec des notions et des enjeux très importants. Elle trouve qu'il y a un besoin de réflexion et elle a eu la chance de pouvoir toucher à cette matière ce qui lui a permis d'avoir une vision différente de quelqu'un qui vient d'être élu et qui doit se prononcer sur des enjeux fondamentaux pour une Commune. Elle pensait donner son avis après avoir débattu de cela et revenir sur chaque point pour le discuter. Elle revient ensuite sur l'aspect transfrontalier dont M. GAUDRON a parlé. Elle dit qu'il est vrai qu'il est cité à un endroit où on parle du Luxembourg, qu'il y a des objectifs mais qu'elle ne sait pas du tout ce qu'il y a

derrière. Elle demande à M. GAUDRON s'il peut lui répondre puisqu'il trouve que le document est clair. Elle a relevé en début la notion de bassin de vie et demande également s'il peut la définir pour le Conseil, ce que cela va exactement impliquer, qu'est-ce que cela va donner comme implication la notion de bassin de vie, est-ce qu'il sera limité à la frontière ou pris en compte avec le Luxembourg ?.

M. R. GAUDRON répond que la question est simple, le bassin de vie va être la zone de vie et donc il n'y aura pas trente six possibilités mais il faudra pouvoir mettre cela par la suite. Il dit que quand on parle de bassin de vie à l'échelle arlonaise c'est une réalisation concrète et ce n'est pas face à des objectifs. Suite à la question de Mme l'Echevine : « quel est-il ? », il répond qu'on n'en est pas à ce stade-là du débat et que la discussion porte aujourd'hui sur les objectifs. Il demande pourquoi elle veut encombrer le débat d'éléments qui n'ont pas à avoir lieu dans le débat d'aujourd'hui.

Mme l'Echevine rappelle que des implications sont liées aux objectifs à atteindre et donc elle souhaiterait connaître ces implications.

M. GAUDRON dit que par la suite ils auront des indicateurs qui permettront de voir et ils auront une évaluation de quelle est la notion de bassin qui, il rejoint Mme GOFFINET, pour le moment n'est pas précisé parce que ce n'est pas le but de ce document. Il redit que par la suite on pourra voir ce genre de chose, l'idée est qu'aujourd'hui on peut être d'accord sur les objectifs mais ne pas savoir comment les remplir. Pour lui c'est très clair et il rappelle que Mme l'Echevine a montré dans son powerpoint qu'il reste encore cinq étapes et qu'ils auront l'occasion de savoir à quoi ressemble exactement un bassin de vie plus tard dans le processus tout comme ils sauront estimer si oui ou non ces objectifs sont réalisables par rapport aux outils que nous donnons. Il rappelle également qu'il y a encore une enquête publique dans le cadre de cette procédure. Il pense qu'il ne faut pas polluer le débat avec des éléments qui vont venir plus tard sur la table.

Mme GOFFINET pense qu'on peut quand-même rendre le Ministre attentif à certaines préoccupations et cet avis rend les choses telles qu'elles sont par rapport à la réalité de terrain et aux préoccupations que le Collège a. Elle préfère d'abord entendre l'ensemble des Conseillers qui sont ici et de pouvoir répondre à leurs questions.

M. le Conseiller LARMOYER, avec son groupe, pense qu'il y a un manque de clarté et tout cela parce qu'il pense qu'on a voulu faire plaisir à tout le monde, que chaque région a ses spécificités, que le Luxembourg et qu'Arlon les a aussi peut-être même plus que d'autres et qu'on arrive dans un flou artistique. Il cite ensuite des exemples. Il précise la position de son groupe qui s'abstiendra de voter ce schéma par justement ce manque de clarté et d'ailleurs d'autres communes libérales comme à Libin ont voté contre ce plan. Il pense que les objectifs sont louables mais la façon de faire ne l'est pas.

M. SAINLEZ, pour répondre à Romain et Anne-Catherine, indique que personnellement le bassin de vie, il avait du mal à voir ce que c'était. Il trouve que la définition est assez complexe et il demandera à Prospectiv Consulting de vraiment détailler ce genre de définition parce qu'ils sont payés assez cher pour cela. Il se demande de quel bassin (scolaire, du tourisme, de secours,...) on parle, il y a tellement de chose à définir et tellement de choses différentes pour Arlon. Il se demande si on ne se moque pas du bon sens communal avec le SDER même si il partage les objectifs globaux. Mais il se place du point de vue local puisqu'il a un mandat local et il se prononce d'une manière locale et c'est peut-être pour cela qu'il y a eu beaucoup de refus, c'est parce que peut-être que le document est beaucoup trop global. Il se pose beaucoup de questions et se demande même si le Ministre lui-même a une idée de comment tout cela va se mettre en ordre. Il est d'accord dans le global mais au niveau local cela lui fait un peu peur.

M. MAGNUS indique qu'à titre personnel, il s'inquiète sur la perte éventuelle de l'autorité communale. Il souhaiterait être rassuré sur l'autorité mais il ne trouve rien dans le texte.

M. GAUDRON partage toutes les réflexions menées par M. SAINLEZ. Aujourd'hui il a des craintes également parce qu'il ne sait pas comment concrètement ces choses-ci vont par la suite se concrétiser via différentes mesures. Il rappelle encore qu'aujourd'hui on se prononce sur les objectifs et que tout le monde autour de la table a dit qu'il partageait ces objectifs. Il invite donc les Conseillers à rendre un avis positif tout en précisant par la suite ces craintes par rapport à la suite des opérations.

Mme l'Echevin de l'aménagement du territoire fait part aux Conseillers de la proposition du Collège. Elle indique également qu'il peut être rajouté à la demande du Bourgmestre que l'on s'inquiète de la notion d'autonomie communale.

Puis, le Conseil communal émet un avis réservé par 19 voix pour, 4 voix contre (Mme F.BURNET, Mme I.CHAMPLUVIER, M J-M.LAMBERT, M R.GAUDRON) et 6 abstentions (M H.MANIGART, Mme M.CHARLIER-GUILLAUME, Mme M.WILLEMS, M X.KROELL, M A.LARMOYER, M L.TURBANG) et affirme qu'il :

- considère comme vital pour les wallons d'assurer le redressement socio-économique de leur région. Il convient donc de mobiliser toutes les forces dans cet objectif. Il nous paraît essentiel dans ce cadre de pouvoir soutenir les entreprises à toutes les échelles du territoire, en mettant à leur disposition des infrastructures d'accueil adaptées à leurs besoins et de qualité. En particulier, il nous apparaît que les activités économiques qui fournissent un emploi localement, doivent pouvoir se développer sur place de façon harmonieuse et intégrée. Les procédures pour mettre ces terrains à disposition doivent être rapides, en phase avec les rythmes de la vie économique » ;
- souhaite introduire des priorités pour le soutien au développement touristique des territoires, en tenant compte de là où les impacts socio-économiques sont effectivement déjà réalisés et du fait que c'est la nature qui est le facteur principal d'attraction du touriste en Wallonie, et donc permettre et soutenir le développement touristique là où elle est particulièrement attractive ;
- demande qu'il soit tenu compte de la situation particulière du Sud-Luxembourg en termes de mobilité, notamment quant à l'accessibilité à la métropole luxembourgeoise, et de pression foncière ;
- demande une planification de la production d'énergies renouvelables en tant que ressource potentielle productive des zones rurales ;
- insiste pour être consulté sur un projet de SDER global, dont les notions seraient clairement définies, comportant outre les objectifs soumis actuellement à avis, le projet de structure spatial wallon et des indications sur les moyens de divers types qui devront être mobilisés et répartis en vue d'atteindre les résultats escomptés. Cette consultation doit intervenir pour être utile avant la procédure officielle d'enquête publique prévue par le CWATUPE.

10. Biens communaux : Approbation du cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet pour la démolition des propriétés communales de la rue P.Reuter.

M. MAGNUS explique qu'il y a eu une enquête publique où l'ensemble des propriétaires sur ce territoire a été accueilli. Il indique qu'il est prévu de déménager les bureaux de police et donc il y aura là un magnifique ensemble où les bâtiments ont été achetés au début de la Grand-Rue, en face de l'Hôtel de Ville, progressivement. Il informe les Conseillers que le

Collège a répondu à un appel de la Région wallonne pour faire reconnaître ce site comme site à réaménager et obtenir des subsides pour mener à bien cet assainissement. Il fait savoir que le Collège a du, dans le cadre de cette procédure, définir un périmètre qui regroupe l'ensemble des biens qui sont déjà ou seront bientôt désaffectés à savoir principalement le bâtiment de la police ainsi que les garages situés en-dessous et les maisons voisines de la rue Paul Reuter. Il déclare que le but de l'opération est de développer, en partenariat avec un opérateur privé, une activité attractive et dynamisant pour le centre-ville, à l'entrée de la zone piétonne et à proximité des commerces. Il précise que c'est important puisqu'un subside devrait être perçu : 60% de l'estimation du comité d'acquisition d'immeuble pour les acquisitions et 100% pour les postes éligibles au montant de l'adjudication pour les démolitions. Il indique encore que ce subside doit être utilisé avant fin 2014 donc que cela va aller normalement relativement vite et qu'en ce qui concerne les travaux cette échéance implique de remonter les décomptes finaux à la Région wallonne pour fin juin 2014.

M. TRIFFAUX déclare qu'effectivement il ne faut pas perdre de temps puisque fin 2014 il faut que tout soit démoli sinon la Ville risque de perdre les 100% de subsides pour ces démolitions. Puis il donne des précisions qui concernent le cahier des charges ainsi que les chiffres s'y rapportant.

Mme DENIS pose une question par rapport aux parkings.

MM. TRIFFAUX et MAGNUS répondent que les parkings qui seront créés temporairement à cet endroit seront du domaine privatif même s'ils seront ouvert au public et que les propriétaires de parking qui auront perdu leur emplacement seront prioritaires.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSP/13-725 et le montant estimé du marché ayant pour objet Désignation d'un auteur de projet pour la démolition de bâtiments rue Paul Reuter et rue St-Jean à Arlon, établis par l'intercommunale Idelux, 98 Drève de l'Arc-en-Ciel à 6700 Arlon. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 49.500,00 € hors TVA ou 59.895,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : Le marché précité est passé par procédure négociée sans publicité avec consultation d'au moins 3 bureaux d'études.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative tels que détaillés dans le cahier spécial des charges :

1. Situation juridique

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés dans l'article 69 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;

Une attestation prouvant que le soumissionnaire est en règle quant au paiement de ses cotisations de sécurité sociale;

2. Capacité financière

Une attestation d'assurance professionnelle comprenant la responsabilité décennale ;

3. Capacité Technique

La composition de l'équipe qui sera amenée à remplir les missions avec CV détaillé ainsi que la forme juridique de cette structure. L'équipe doit être notamment composée des spécialistes repris ci-après :

- Ingénieur(s) pour les études de stabilité et de techniques spéciales
- Coordinateur sécurité-santé

Si le soumissionnaire ne dispose pas de ces spécialistes dans sa structure interne, il peut assurer leur présence dans l'équipe via la voie de l'association momentanée ou via celle de la sous-traitance. Dans ce dernier cas, il indiquera la part de marché qu'il a éventuellement l'intention de sous-traiter.

Article 4 : Le marché dont question à l'article 1 sera financé au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 124/723-60/20121015.

Article 5 : De transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

11. Bois communaux : Devis pour des travaux forestiers non subsidiés à effectuer dans les bois du cantonnement d'Aywaille.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents:

- 1) Approuve le devis au montant de 3 421, 68 euros dont question ci-avant.
- 2) La dépense à en résulter sera imputée au budget ordinaire de 2013 et les travaux se feront en régie.

12. Circulation routière : Création d'un emplacement de parking pour personne à mobilité réduite rue Pietro Ferrero.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, arrête :

Article 1 : Est créé un emplacement de parking pour personne à mobilité réduite rue Pietro Ferrero, à front de l'usine (voir plan en annexe).

Article 2 : Le présent règlement sera transmis à la Région Wallonne Direction de la Coordination des Transports

13. Travaux communaux : Marché de fournitures : achat de papier

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide de se rallier au marché de fourniture de papier du Service Public de Wallonie.

14. Travaux communaux : Marché de fournitures : approbation du cahier des charges concernant le matériel spécifique de jardinage pour l'année 2013.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N°. MF-PNSP/12-715 et le montant estimé modifiés du marché ayant pour objet Fourniture de matériel spécifique de jardinage pour l'année 2013, établis par la Ville d'Arlon. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 16.528,93 € hors TVA ou 20.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : Le marché précité est passé par procédure négociée sans publicité avec consultation de 5 fournisseurs.

15. Travaux communaux : Marché de services: approbation du cahier des charges concernant la mission de géomètre-expert pour l'année 2013, 2014 et 2015.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, approuve :

Article 1er : Le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché "Mission de géomètre-expert pour la ville d'Arlon pour les années 2013-2014-2015", établis par le Département Technique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 90.000,00 € 21% TVA comprise pour les 3 années.

Article 2 : De choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative suivant :

1. Situation juridique

- Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés dans l'article 69 de l'arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;*
- Une attestation prouvant que le soumissionnaire est en règle quant au paiement de ses cotisations de sécurité sociale;*

2. Capacité financière

- Une déclaration bancaire attestant de la bonne santé financière ;*

3. Capacité Technique

- Une liste des références des 3 dernières années ;*

Article 4 : D'approuver le mode de détermination des prix qui comprend des tarifs horaires et forfaitaires fixés par l'administration pour lesquels les soumissionnaires indiquent dans leur soumission le pourcentage unique à appliquer.

Article 5 : Le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire de 2013 à l'article 421/733-60/...; les crédits nécessaires seront successivement inscrits à cet article du budget extraordinaire pour les années au cours desquelles le contrat sera d'application.

16. Travaux communaux : Marché de services: approbation du cahier des charges concernant les contrôles réglementaires périodiques de sécurité pour les années 2013, 2014 et 2015.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, approuve :

- Le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché de contrôles réglementaires périodiques de sécurité pour les années 2013 - 2014 - 2015. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 21.930,00 € hors TVA ou 26.535,30 €, 21% TVA comprise.*
- Le mode de passation du marché est la procédure négociée avec consultation de 3 sociétés de contrôle.*

- Le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget budget ordinaire de l'exercice 2013 à l'article 124/125-06 et aux budgets des années au cours desquelles le marché sera d'application.

17. Travaux communaux : Approbation de l'avenant six concernant les travaux au complexe scolaire de Waltzing.

M. BALON donne des explications relatives à la découverte d'une bombe lors du début des travaux. Il détaille également les modifications qui ont eu lieu et qui ont augmenté les coûts.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, ratifie la décision du Collège communal du 18 janvier 2013 approuvant l'avenant 6 pour un montant en plus de 41.725,4€ hors TVA ou 50.487,73 €, 21% TVA comprise et la prolongation du délai de 15 jours ouvrables.

18. Service urbanisme : Demande de permis d'urbanisme introduite par la S.C.R.L. IDELUX, dont les bureaux se trouvent Drève de l'Arc-en-Ciel, 98, à 6700 ARLON, relative à la construction d'une voirie, la réalisation de travaux de réseaux d'évacuation des eaux, d'alimentation en eau, d'éclairage public et d'aménagements des abords pour un bien sis à AUTELBAS, P.A.E. (Parc d'Activités Economiques) de WEYLER-HONDELANGE.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents approuve la construction d'une voirie, la réalisation de travaux de réseaux d'évacuation des eaux, d'alimentation en eau, d'éclairage public et d'aménagements des abords.

Cette mention sera portée aux conditions du permis d'urbanisme qui sera délivré par le Fonctionnaire délégué.

19. Finances communales : Ratification de la délibération du Collège communal du 21 décembre 2012 émettant un avis favorable à la délibération du CPAS du 19 décembre 2012 votant les crédits provisoires de janvier 2013.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, ratifie la délibération prise le 21/12/2012 par le Collège communal émettant un avis favorable sur la délibération du C.P.A.S. d'Arlon, votant les crédits budgétaires provisoires 2013, égaux au douzième des crédits budgétaires des dépenses ordinaires obligatoires de l'exercice 2012.

20. Finances communales : Communication de la décision de l'autorité de Tutelle générale relative aux modifications budgétaires n°2 - ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2012, votées par le Conseil communal en séance du 31 août 2012.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, prend acte que « en date du 24 décembre 2012, par dépêche ministérielle, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du Gouvernement Wallon, porte à la connaissance du Collège communal que les modifications budgétaires n° 2 ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2012, sont devenues pleinement exécutoires telles qu'elles ont été approuvées en date du 29 novembre 2012 par le Collège provincial du Luxembourg».

21. Finances communales : Communication de la décision de l'autorité de Tutelle générale relative à l'adoption du règlement de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques pour l'exercice 2013

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, prend acte que « en date du 11 décembre 2012, par dépêche ministérielle, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du Gouvernement Wallon, porte à la connaissance du Collège communal que la délibération du 26 octobre 2012 par laquelle le conseil communal établit, pour l'exercice 2013, le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physique à 7% , n'appelle aucune

mesure de la tutelle de sa part et qu'elle est donc devenue pleinement exécutoire ».

22. Finances communales : Communication de la décision de l'autorité de Tutelle générale relative à l'adoption du règlement de la taxe additionnelle sur les centimes additionnels au principal du précompte immobilier pour l'exercice 2013.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, prend acte que « en date du 11 décembre 2012, par dépêche ministérielle, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville du Gouvernement Wallon, porte à la connaissance du Collège communal que la délibération du 26 octobre 2012 par laquelle le conseil communal établit, pour l'exercice 2013, le taux de la taxe additionnelle sur les centimes additionnels au principal du précompte immobilier à 2.690 centimes additionnels, n'appelle aucune mesure de la tutelle de sa part et qu'elle est donc devenue pleinement exécutoire ».

23. Finances communales : Octroi d'un subside extraordinaire au club « Les Ecureuils de Heinsch ».

M. BALON précise que depuis l'an 2000 la Ville prend à sa charge 50 % de la partie non-subsidiée par Infraspport soit dans ce cas 12,5 % du montant total.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide :

- d'accorder un subside extraordinaire de 5.956,50 € à l'ASBL les ECUREUILS DE HEINSCH pour l'intervention de la commune dans la rénovation de la salle de gymnastique DON BOSCO à HEINSCH
- d'inscrire un crédit de 5.956,50 € de dépense à l'article budgétaire D - 764/522-52-au budget 2013;
- d'inscrire un crédit de financement de 5.956,50 € à l'article budgétaire R - 764/961-51 au budget 2013 ;
- de prévoir le financement de la dépense par un emprunt d'un montant égal au subside octroyé.
- de ne pas demander la reddition des comptes de l'organisation, attendu que les bilans et compte de résultat sont présentés annuellement à la commission communale des sports de la Ville d'Arlon ;
- de soumettre cette décision à l'approbation de la Tutelle spéciale ;
- sous réserve de l'accord par INFRASPORT.

24. Finances communales : Approbation des comptes 2011 des clubs sportifs d'Arlon bénéficiant pour l'année 2012 d'un subside annuel de plus de 2.583, 45 euros.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, émet un avis favorable aux comptes de l'exercice 2011 des clubs sportifs d'Arlon, bénéficiaires pour l'exercice 2012 d'un subside annuel communal de plus de 2.583,45 euros.

Discipline	Clubs sportifs	reddition des comptes	RESULTAT DES COMPTES 2010		Montants des subsides à octroyer	DATES A.G. des clubs
			BONI	MALI		
Athlétisme	Union lorraine athlétique	OUI	362,78 €		5.156,31 €	20/10/2012
Basket-ball	Royal Basket Club Arlon	OUI		1.278,12 €	3.337,30 €	04/10/2012

Basket club	Junior arlonais	OUI		303,00 €	3.976,13 €	12/01/2012
Football	FC Jeunesse Lorraine Arlonaise	OUI		2.695,76 €	4.647,43 €	18/12/2012
Hockey	Hockey club Arlon	OUI	52.095,64 €		3.600,61 €	05/10/2012
	U.S. Waltzing	OUI	5.406,52 €		4.350,43 €	/25/06/2012
judo, arts martiaux	Judo club Stockem	OUI	7.274,28 €		3.061,76 €	28/06/2012
Natation	Cercle Royal de Natation Arlonais	OUI	2.107,73 €		4.075,03 €	07.11.2012
Tennis	Royal Tennis Club Arlon	OUI		13.657,12€	5.155,35 €	
<i>Total des subventions</i>					37.360,35 €	

25. Fabriques d'églises : Consistoire central ISRAELITE de Belgique - Synagogue d'ARLON : budget 2013.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, émet un avis favorable au budget pour l'exercice 2013 de la Communauté Israélite d'Arlon sous les réserves suivantes :

Chapitre 61A Montant inscrit de 2.500 € pour activités culturelles à réduire de 1.000 €.

- Total des Recettes : 13.870,00 €
 - Total des Dépenses : 13.870,00 €

Excédent 0

26. Fabriques d'églises : Fabrique d'église de BARNICH : modifications budgétaires 2012

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, émet un avis **favorable** à la modification budgétaire ordinaire de la Fabrique d'église de BARNICH pour l'exercice 2012.

	DEPENSES	CREDIT ANTERIEUR	MONTANT DE LA MODIFICATION	NOUVEAU CREDIT
1	Pain d'autel	150	-50	100
2	vin	100	-50	50
3	Cire, chandelles	400	-200	200
8	Meubles et ustensiles	250	320	570
10	Nettoiemnt église	100	-50	50
15	Livres liturgiques	120	-80	40
19	Traitement organiste	2754	246	3000
27	Réparation église	2500	-550	1950
28	Réparation sacristie	2500	-886	1614
31	Restauration chapelle	2500	550	3050
50 a	Charges sociales onss	2203	250	2453
50 b	Avantages sociaux	214	440	654
50 c	Bénévolat organiste	0	60	60
	TOTAL	13791	0	13791

27. Fabriques d'églises : Fabrique d'église de GUIRSCH : approbation du compte 2011.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, émet un avis favorable au compte 2011 de la Fabrique d'Eglise de GUIRSCH

Recettes : 17.872,94 €

Dépenses : 15.296,71 €

Boni : 2.576,23 €

28. Fabriques d'églises : Fabriques d'Eglise d'Autelhaut, Waltzing, Saint-Martin, Viville, Weyler, Guirsch, Saint-Donat, Barnich et Sampont : approbation du budget 2013.

M. l'Echevin MITRI demande de rajouter les Fabrique d'Eglises de Guirsch et Saint-Donat.

M. le Conseiller R. GAUDRON, lors de l'analyse des budgets des différentes fabriques d'Eglise, a été étonné par un élément relatif à l'énergie. Il fait une comparaison, par exemple au niveau de Saint-Martin qui est un monument d'une certaine taille le compte 2011 montre un cout de 21.700 euros et un budget 2013 à 27.000 euros et Saint-Donat qui est un monument plus petit au compte 2011 27.923 euros et un budget 2013 à 30.000 euros. Il s'interroge donc sur le système de chauffage au niveau de Saint-Donat, pourquoi est-il si couteux et est-ce qu'une alternative ne serait pas envisageable pour réduire les frais en investissant dans une nouvelle infrastructure moderne et durable.

M. le Conseiller MEDINGER précise que la Fabrique d'Eglise de Saint-Donat englobe le Sacré-Cœur et Frassem et que à Frassem un nouveau système de chauffage vient d'être installé et donc que le coût devrait être à la baisse l'année prochaine.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents :

- Emet un avis favorable au budget pour l'exercice 2013 de la fabrique d'Eglise d'AUTELHAUT sous réserves qu'à l'article 9 Blanchissage et raccommodage du linge, un montant de 250 € soit inscrit. Que l'article 50 j bénévolat 1000 € soit ramené à 50 €, la prévision n'étant pas motivée d'autant plus que le budget couvre ces dépenses comme la nouvelle inscription à l'article 9. Concernant le bénévolat, des remarques identiques ont déjà été faites par la Région Wallonne. Pour finir, le résultat présumé de l'exercice 2012 sera en boni après correction du compte 2011 non rentré.
- Emet un avis favorable au budget pour l'exercice 2013 des fabriques d'Eglise de WALTZING, SAINT-MARTIN, VIVILLE, WEYLER, BARNICH, SAINT-DONAT et SAMPONT

AUTELHAUT :

Recettes : 10.311,65 €

Dépenses : 10.311,65 €

Intervention communale ordinaire : 12.032,96 €

WALTZING :

Recettes : 23.075,04 €

Dépenses : 23.075,04 €

Intervention communale ordinaire : 18.532,85 €

SAINT-MARTIN :

Recettes : 180.234,60 €

Dépenses : 180.234,60€

Intervention communale ordinaire : 129.983,18 €

VIVILLE :

Recettes : 14.320,54 €
Dépenses : 14.3220,54 €
Intervention communale ordinaire : 7.781,24 €

WEYLER :

Recettes : 14.089,57 €
Dépenses : 14.089,57 €
Intervention communale ordinaire : 9.822,28 €

GUIRSCH :

Recettes : 18.832 €
Dépenses : 18.832 €
Intervention communale ordinaire : 14.622,48 €

SAINT-DONAT :

Recettes : 123.364,75 €
Dépenses : 123.364,75 €
Intervention communale ordinaire : 101.396,77 €

BARNICH :

Recettes : 22.657 €
Dépenses : 22.657 €
Intervention communale ordinaire : 13.913 €

SAMPONT :

Recettes : 37.432 €
Dépenses : 37.432 €
Intervention communale ordinaire : 18.916,17 €

29. Ecoles communales primaires et gardiennes : Fixation des conditions pour le marché de maintenance informatique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide de passer par marché de gré à gré pour la maintenance informatique avec la consultation de 3 firmes, un crédit de 8 000 € est inscrit à l'article 722/123/12 du budget de 2013.

30. Ecoles communales primaires et gardiennes : Fixation des conditions pour l'acquisition de fournitures (poudre et feuilles) pour les photocopieurs.

M. GAUDRON demande pourquoi le marché papier n'est pas fait par le SPW qui est intéressant comme pour le marché de la Ville.

M. TRIFFAUX répond que ça pourrait être fait à l'avenir bien qu'il n'ait jamais eu à se plaindre des prix obtenus.

M. le Bourgmestre propose de faire une comparaison.

Mme GOFFINET précise que pour le papier blanc, tout est centralisé et est sur le même marché du SPW.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide d'acquérir les fournitures pour photocopieurs (poudre et feuilles) par marché de gré à gré avec la consultation de 3 firmes, un crédit de 10 400 € est inscrit à l'article 722/123/01/02 du budget de 2013.

31. Ecoles communales primaires et gardiennes : Fixation des conditions pour l'acquisition de produits pharmaceutiques.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide d'acquérir les produits pharmaceutiques suivants par marché de gré à gré avec la consultation de 3 firmes, un crédit de 2 900 € est inscrit aux articles 721/124/48 et 722/124/48 du budget de 2013.

32. Ecoles communales primaires et gardiennes : Fixation des conditions pour l'acquisition de fournitures scolaires.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents décide d'acquérir les fournitures scolaires suivantes par marché de gré à gré avec la consultation de 3 firmes :

- 1 Fournitures classiques : articles 721/124/02/02 et 722/124/02/02
- 2 Matériel didactique : articles 721/124/01/02 et 722/124/01/02
- 3 Travaux manuels : article 722/124/03/02

Un crédit de 103 500 € est inscrit au budget de 2013.

33. Ecoles communales primaires et gardiennes : Fixation des conditions pour l'acquisition de mobilier scolaire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide d'acquérir le mobilier scolaire suivant par marché de gré à gré avec la consultation de 3 firmes, un crédit de 25 000 € est inscrit à l'article 722/741/98 du budget de 2013.

34. Ecoles communales primaires et gardiennes : Fixation des conditions pour l'acquisition de matériel scolaire.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide d'acquérir le matériel scolaire par marché de gré à gré avec la consultation de 3 firmes, un crédit de 17 500 € est inscrit à l'article 722/742/98 du budget de 2013.

35. Ecoles communales primaires et gardiennes : Fixation des conditions pour l'acquisition de matériel de reprographie.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, Décide d'acquérir le matériel de reprographie par marché de gré à gré avec la consultation de 3 firmes, un crédit de 15 000 € est inscrit à l'article 722/742/52 du budget de 2013.

36. Ecoles communales primaires et gardiennes : Fixation des conditions pour l'acquisition de matériel informatique.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide d'acquérir le matériel informatique par marché de gré à gré avec la consultation de 3 firmes, un crédit de 10 000 € est inscrit à l'article 722/742/53 du budget de 2013.

37. Crèches communales : Approbation du cahier des charges relatif au marché de fourniture pour l'achat d'un lave linge professionnel.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, approuve le cahier spécial des charges tel que présenté et l'envoi aux fournisseurs.

38. Crèches communales : Approbation du cahier des charges relatif au marché de fourniture pour l'achat d'un sèche linge professionnel.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, approuve le cahier spécial des charges tel que présenté et l'envoi aux fournisseurs.

39. Commission des sports de la Ville d'Arlon : Approbation du programme de surveillance et des heures d'ouverture au public de la piscine du Complexe Sportif de la Spetz.

M. GAUDRON indique qu'avec le groupe ECOLO, lors de la campagne, il a eu plusieurs fois des remarques évoquant l'intérêt de nombreux arlonais pour une ouverture en nocturne de la piscine d'Arlon. Il souhaite donc proposer un test d'une période d'une année avec un jour par semaine où la piscine serait ouverte par exemple jusque 22 heures pour voir si cela a un intérêt, si c'est utilisé par les arlonais.

Mme CHARLIER-GUILLAUME souhaite savoir combien cela va coûter.

M. GAUDRON pense qu'on peut payer 5 heures de travail alors qu'on dépense 500.000 euros pour des caméras.

M. le Président du Complexe sportif pense que ce n'est pas nécessairement un problème de coûts mais plutôt de fréquentation des clubs en effet, la piscine est occupée presque quotidiennement par ceux-ci sauf le samedi. Il pense qu'il pourrait essayer de classer les couloirs en laissant 2 ou 3 pour le public mais cela n'est pas facile à gérer.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, approuve, conformément aux arrêtés du Gouvernement Wallon relatif aux bassins de natation et au 'livre de bord' s'y référant, le programme de surveillance et les heures d'ouverture au public de la piscine du Complexe Sportif de la Spetz.

40. Administration générale : Approbation du cahier des charges relatif au marché de services pour la mise en page et l'impression d'un bulletin communal d'information.

M. GAUDRON tient à féliciter le Collège car il tient compte de la proximité des imprimeurs. Il souhaiterait ajouter une petite chose et il sait que la Commune est ouverte à cela et qui est l'ouverture des pages du bulletin aux groupes de la minorité ce qui a été institutionnalisé par la Région Wallonne. Il demande s'il possible que les chefs de groupe soient tenus au courant de la date de sortie des différents numéros pour pouvoir s'inscrire dans le train des éventuelles publications.

M. L'Echevin TRIFFAUX indique qu'ils ont toujours veillé à ce que chaque groupe soit représenté dans les photos mais il pense que le fait que chacun s'exprime mérite réflexion et discussion.

M. PERPETE indique si le groupe CDH faisait des articles alors les autres groupes pourraient également le faire mais ce n'est pas le cas ici.

M. TRIFFAUX n'est pas personnellement favorable car cela changera complètement ce qui est fait actuellement et cela compliquera très fort les choses.

M. MAGNUS précise que c'est un bulletin d'information et que cela restera un bulletin d'information.

M. le Conseiller LARMOYER suit la position du groupe ECOLO puisque c'est une directive wallonne maintenant il pense qu'au prochain Conseil il soumettra avec cette proposition la demande car c'est un acquis de la démocratie interne.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide de soumettre à l'approbation du conseil communal du 1er février 2013 le cahier des charges relatif à la mise en page et à l'impression d'un bulletin communal d'information.

+ + +

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point à l'Ordre du jour du Conseil relatif au Carrefour de la Place de l'Yser

M. MANIGART, Conseiller trouve le carrefour de la Place de l'Yser très dangereux surtout lorsqu'on vient du Parc des Expositions et que l'on va vers le centre ville ou Schoppach. Il pense qu'avec le nouveau bâtiment qui est en construction il faudrait prévoir éventuellement prévoir des feus tricolores et faire une étude sur la sortie de la rue de la Semois qui est problématique également.

M. BALON, Echevin déclare que dans le plan de mobilité tel qu'il a été réalisé il y a déjà dix ans d'ici, cette problématique de la Place de l'Yser n'a pas été oubliée et faisait partie d'un programme plus vaste puisque il y avait une liaison avec la gare et la rue de l'Hydrion. Il indique que, de tous les endroits de la Ville d'Arlon, c'est la Place de l'Yser qui a le plus grand nombre de véhicules/heure aux heures de pointe c'est-à-dire 1.350 véhicules/heure. Il donne un point de comparaison avec la traversée de Sterpenich qui est à 2.800 véhicules/jour. Il rappelle que, et c'est certainement cela qui a fait que ce problème n'a pas été résolu pour partie, alors que la Place des Fusillés a bénéficié d'un rond-point et la rue Zénobe Gramme aussi, c'est que la Place de l'Yser c'est un point de liaison entre 8 voiries différents dont un certains nombres sont des voiries de la Région Wallonne. Il indique donc que la demande de placement de feux par exemple devrait être adressée à la Région, et que tout ce qui est possible a été imaginé dans des dizaines d'esquisses. Il poursuit en expliquant que la meilleure solution a été imaginée par un ancien collaborateur de la Ville d'Arlon, M. FRANCK, et que c'était une espèce d'amande qui regroupait ces 8 voiries mais cette idée-là avait deux inconvénients : il y a un effet de giratoire pour les convois exceptionnels qui empruntent l'Avenue Patton, la rue de Semois puis l'Avenue du Bois d'Arlon qu'il ne faut pas sous-estimer et puis il y a le deuxième effet c'est-à-dire que la moitié de la Place du côté Parc des Expositions a une relative tranquillité. Il croit que la question arrive au bon moment puisque qu'il n'y a plus que de 2 interlocuteurs puisque la rue de Toernich est devenue régionale aussi. Il redit qu'en 12 ans dans ce quartier-là (création des ronds-points) un gros travail de mobilité a été mis en œuvre mais il reste ce point noir. Il indique que cela a été discuté au Collège et qu'avec le nouvel Echevin de la mobilité, M. MITRI, ils vont reprendre le boulot notamment en mettant en place un nouveau plan de mobilité, M. MITRI s'en occupe. Il sait également que M. le Bourgmestre et M. PERPETE sont en train d'écrire à M. TRILLET, Directeur du SPW, pour qu'ils puissent le rencontrer.

+ + +

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point à l'Ordre du jour du Conseil relatif aux débordements Place Hollenfeltz et rue des Faubourgs le mardi 18 décembre

M. LARMOYER ainsi que des commerçants et des passants ont constaté le mardi 18 décembre 2012 des débordements sur les alentours de la place Hollenfeltz et de la rue des Faubourgs. Il indique que la fin des examens entraîne une manifestation de joie, de fête et aussi d'alcool et que les cafetiers ont joué le jeu en signalant à l'entrée de leur commerce l'interdiction légale de boire de l'alcool pour les moins de dix-huit ans et de la bière pour les moins de seize ans et de laisser les sacs à l'entrée; tout cela en concordance avec les services de police qui force est de constater ont fait un travail remarquable mais rien n'a été prévu ce jour-là. Il a pris ce jour-là en exemple mais cela c'est passé également le vendredi avant et le mercredi. Il demande si la Commune avait prévu quelque chose ce-jour-là où dans cette période, si une concertation peut être envisagée à ce niveau-là et quelles sont les mesures, outre le fait d'installer quelque chose à la Place Léopold au mois de juin et qui fonctionne très bien et dont il salue l'efficacité, qui peuvent être imaginées pour la fin des examens de décembre et de juin afin d'éviter ces débordements (coma, bagarres, etc..).

M. l'Echevin de la jeunesse indique avoir pris contact avec la Police pour avoir des précisions sur les débordements du jour cité per M. le Conseiller. Il déclare que M. le Divisionnaire a rapporté pour ce jour-là l'existence d'une bagarre devant un établissement bien connu de la Place Hollenfeltz impliquant des jeunes originaires de localités voisines d'Arlon et qu'une personne a fait l'objet d'une arrestation administrative. Il informe ensuite qu'il a interrogé le Divisionnaire sur cette semaine et que celui-ci estime que quatre jeunes, au total, maximum, ont été conduits au poste de Police où on a appelé leurs parents pour qu'ils viennent les rechercher. Il pense que pour le reste on peut d'avantage parler de chahut étudiantin qu'autre chose et indique que le Commissaire estime que les moyens policiers étaient suffisants pour faire face aux événements. Il voudrait également signaler qu'une partie des jeunes fréquentant les écoles supérieurs d'Arlon n'ont plus d'examens à Noël et que parmi ceux qui en ont encore beaucoup étaient en examens jusqu'au mercredi 19 décembre. Il indique encore que les débordements dont on parle concernent donc un nombre d'étudiants limité qui proviennent de certaines écoles. Il souligne le fait que M. LARMOYER dit que les cafetiers n'ont rien à se reprocher puisqu'ils ont affiché les interdictions mais les troubles ont quand-même bien consommé quelque part et que d'ailleurs les chahuts ont eu lieu près des cafés. Il pense que l'hiver n'est pas propice à la consommation dans les parcs de boissons achetées dans les épiceries. Il signale également qu'il est déjà intervenu par le passé pour que des cafetiers peu scrupuleux retirent des panneaux installés sur trépieds dans la rue devant leur établissement faisant la promotion de prix spéciaux pour les bouteilles de vodka à l'occasion de la fin des examens. Il indique que M. le Commissaire lui rappelle également que des inspecteurs du SPF santé publique ont déjà dressé des PV dans plusieurs établissements de la Ville après avoir constaté que des boissons alcoolisées étaient servies à des mineurs d'âge. Il ne doute pas que les cafetiers concernés ont depuis redoublé d'efforts pour que cela ne se reproduise plus mais il reste du travail à faire. Il rappelle ensuite que depuis une dizaine d'année la Ville développe une politique de prévention et de lutte contre la délinquance au travers d'une coordination des services présents sur le terrain. Il indique ensuite les moyens dont dispose la Ville pour le moment et les objectifs de ceux-ci puis cite les différents événements dans lesquels les 2 services sont impliqués. Il lit ensuite la charte de prévention rédigée en concertation avec les écoles, les cafetiers, les 2 services de la Ville, la police,... et indique que malheureusement peu de cafetiers l'ont signée. Il parle encore du travail des services mentionnés plus haut et salue les efforts qui sont fournis.

M. MAGNUS souhaite relever un point qui est cette date unique de fin d'examens que le Collège souhaiterait avoir.

M. BIREN souhaite rappeler qu'il existe des réunions entre M. le Procureur du Roi, le Chef de la police opérationnelle et le Bourgmestre et que les problèmes de sécurité à l'intérieur de la Ville font partie du plan zonal de sécurité. Il indique les différents Conseillers qui siègent au Conseil de police savent se que signifie ce terme « plan zonal de sécurité » dans lequel il y a aussi d'autres critères à essayer d'approcher mais le critère de sécurité et notamment de sécurité des jeunes à l'intérieur de la Ville en des moments particuliers comme ceux cités font également l'objet de réunions suivies. Il invite M. le Bourgmestre a continué cette collaboration tout à fait particulière.

M. LARMOYER pense qu'il est intéressant de repréciser sa question après toutes ces explications. Il indique avoir discuté avec des agents qui lui ont dit que rien n'était prévu et qu'ils étaient en heures supplémentaires.

M. MAGNUS précise que les policiers font tout le temps des heures supplémentaires puisqu'ils en font 20.000 et que le Commissaire BETTEDORF l'avait assuré que cela était prévu et qu'il savait quels agents allaient être concernés par ces événements.

M. Le Conseiller LARMOYER, pour clôturer puisqu'il voit qu'il n'y a plus grand-chose à dire par rapport à cela, espère vraiment que dans l'avenir les choses soient faites de façon constructive bien qu'elles le soient déjà en partie et il pense aussi qu'il faut continuer dans les efforts à faire notamment en terme de partenariat et notamment aussi des caméras ce qui permettra de voir les différents incidents.

+ + +

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point à l'Ordre du jour du Conseil relatif à la rénovation de la Montée Royale

M. GAUDRON sait que la rénovation de la Montée Royale est en cours et qu'elle bénéficie de subsides à hauteur de 60 % de la Région Wallonne vu que c'est un ouvrage classé. Il rappelle qu'en février 2012 on annonçait la fin des travaux pour Noël de la même année mais apparemment avec les travaux toujours en cours, il y aurait eu certaines découvertes au moment de la réalisation du chantier. Il précise que le groupe ECOLO ne se tracasse pas particulièrement du retard de ce chantier mais voudrait attirer l'attention et être informer du coût de ce dépassement. Il demande, si l'Echevin confirme ce dépassement, si il y a moyen d'estimer le montant, si il y aura un impact sur les subsides reçus et infine pour quand est-ce qu'on peut prévoir la fin des travaux.

M. BALON indique à M. GAUDRON qu'il aurait pu trouver les réponses à toute la série de question qu'il pose s'il avait été au Département technique ouvrir les dossiers mais il va tout de même apporter les réponses. Il explique que les travaux se déroulent en deux phases et que la quantité de coulis qui est injecté dans les pierres est plus important que prévu puis il ajoute que dans le cahier des charges était prévu un forfait. Lorsqu'il a reçu le dossier le 10 septembre, il a dit de suite au Collège : « nous ne paierons pas » puis il a demandé à l'auteur de projet des explications et a reçu en date du 19 novembre, deux pages circonstanciées de l'auteur de projet pour dire vous avez raison. Il déclare ensuite s'être fâché avec l'entreprise et les auteurs de projet car il ne voulait pas payer les 40.520,90 euros de travaux supplémentaires demandés par l'entreprise. Il invite M. GAUDRON à venir à la réception provisoire du lot 1 lundi prochain à 10h30. Il poursuit les explications avec le lot 2 qui a été attribué à la même société et pour lequel le descriptif fait et ce qui a été trouvé sur place ne sont pas tout à fait la même chose. Il indique qu'au stade actuel il n'y a pas de travaux supplémentaires et que le Collège tient bon et ne désire pas payer.

M. GAUDRON se réjouit de savoir que les nouvelles sont bonnes.

+ + +

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point à l'Ordre du jour du Conseil relatif au manque de collaboration entre le CSL et les autres sites de VIVALIA

M. MAGNUS présente ce point demander par ECOLO et cède la parole à M. MITRI.

M. l'Echevin MITRI, Echevin de la santé fait savoir qu'il a été interpellé également par ce qui est paru dans le journal « Le Soir » venant du service de cardiologie des CSL. Il ne peut que partager cet avis. Il indique que cette interpellation tombe dans un contexte bien précis et qu'il répondra d'abord aux questions d'ECOLO puis il placera la réponse aussi dans le contexte de VIVALIA et la position des CSL au sein de VIVALIA. Il informe l'assemblée qu'il a représenté le Bourgmestre à la réunion du 28 janvier aux CSL avec les différents représentants du gestionnaire et qu'il a dit combien le dossier de cardiologie est extrêmement important pour les CSL et que la collaboration des différents sites hospitaliers est primordiale. Il a remarqué dans l'article que le manque de collaboration porte sur un certain nombre de patients qui sont transférés des différents sites vers Mont-

Godinne. Il indique que la majorité de ces patients, septante huit, proviennent de Bastogne et Libramont et qu'ils pourraient effectivement venir sur le site d'Arlon pour collaborer avec le service de cardiologie d'Arlon qui a actuellement l'agrément pour ce type d'actes médicaux. Il a donc répondu aux trois questions de M. GAUDRON mais pense, pour l'ensemble des Conseillers, qu'il est important de replacer cela dans le contexte actuel et c'est pour cela que l'interpellation du service de cardiologie a été faite. Il rappelle, devant deux anciens des CSL et différents membres du Comité de gestion, que les CSL ont fait un énorme travail pour rassembler les différentes institutions hospitalières et les rassembler sur le site d'Arlon répondait aux besoins de la population et la santé financière était bonne. Il précise que s'ils sont entrés dans « l'aventure Vivalia » c'était pour avoir des agréments de soins et une offre de soins pour la population du sud Luxembourg supplémentaire. Il est d'accord qu'il faut une collaboration des sites hospitaliers de la Province pour augmenter la capacité de recrutement des patients. Il précise des concertations ont eu lieu et que suite à cela les CSL ont décidé pleinement de collaborer avec les sites de Libramont pour par exemple la radiothérapie, la procréation in vitro. Il dit ensuite que les mois à venir avec les restructurations du paysage hospitalier de la Province vont donner du travail aux représentants d'Arlon et aux autres communes du sud pour défendre les projets des CSL auprès de VIVALIA.

M. GAUDRON se réjouit des chiffres qui ont été donnés et qui montrent que près de 75 % des patients concernés sont dans le centre de la Province et qui donc potentiellement pourraient se retrouver attirés vers les CSL. Il fait ensuite une remarque complémentaire et qui est qu'en effet tout l'enjeu est d'avoir l'agrément complémentaire en cardiologie.

M. MAGNUS déclare, sous le contrôle de M. SCHUSTER, que si Arlon est entré dans les CSL c'était pour obtenir le B3, interventions cardiologiques, et il continue de la dire haut et ferme c'est une demande expresse des anciennes CSL devenues maintenant VIVALIA.

M. le Conseiller G. SCHUSTER fait deux réflexions; l'une concernant les bassins de vie qui auparavant étaient au nombre de deux et qui maintenant est VIVALIA et qui va depuis Virton jusqu'à Marche et même un peu au-delà. Il souligne le fait qu'il est important de définir avec précision le bassin de vie dans le SDER et surtout de définir les modalités de fonctionnement à l'intérieur de ce bassin de vie. Il rejoint M. l'Echevin concernant la cardiologie et il croit que jusqu'à présent les CSL n'ont pas eu satisfaction, et il croit qu'un accord « cardiolux » avait été signé avec les représentants de Mont-Godinne, de Libramont,... pour que la cardiologie vienne à Arlon et Libramont recevait la radiothérapie qui est à Libramont depuis des années, car depuis 12 ans Arlon attend toujours une collaboration étroite avec les autres institutions de soins de la Province pour obtenir la cardiologie.

M. GAUDRON donne, pour terminer, sa définition des bassins de vie.

+ + +

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point à l'Ordre du jour du Conseil relatif à la modification du projet à la Résidence de la Knippchen

M. GAUDRON présente en résumé cette interpellation faite à l'attention de Melle NEUBERG et pose les questions suivantes : envisagez-vous de présenter le nouveau projet au Conseil communal vu que le projet avait été présenté en 2008 et que celui-ci a été fortement modifié; avez-vous l'espoir d'obtenir prochainement une subvention pour les deux lits inoccupés et finalement est-ce qu'il y a des nouveaux projets qui seraient déposés par la Ville pour pouvoir atteindre une meilleure capacité d'accueil pour les personnes âgées vu qu'il y a une restriction par rapport à ce qui a été présenté il y a quatre ans.

Melle NEUBERG se base sur l'intervention de M. GAUDRON qui disait que le projet de 2008 envisageait vingt-sept lits supplémentaires et qu'il n'y en aurait au final que six pour dire que ce n'est pas tout à fait exact puisque la demande actuelle qui est en attente de validation de la RW est de deux lits. Elle ajoute qu'il est vrai que la RW a pris la décision de n'octroyer des lits qu'aux structures inférieures à quatre-vingt cinq lits et que dans ce contexte Arlon n'obtiendra pas l'ensemble des lits demandés. Elle déplore évidemment cela mais cela n'empêche pas de poursuivre le projet qui reste « améliorer l'accueil de la personne âgée en offrant plus de place et dans une structure moderne où il fait bon vivre ». Elle répond que l'accueil de la personne âgée à la Résidence de la Knippchen, par rapport au projet au projet cité et présenté au Conseil communal en 2008, ne va pas diminué. Elle explique qu'en 2008 lorsque M. SCHUSTER a lancé ce projet qui était un pari sur l'avenir finalement, il avait une promesse de cent dix-huit lits MR-MRS. Elle continue en disant qu'aujourd'hui l'offre est diversifiée car le nouveau projet ne prévoit plus cent dix-huit lits mais nonante neuf lits MR-MRS car dix-neuf lits de la même catégorie vont être remplacés par dix appartements de résidence-services pouvant accueillir chacun deux personnes. Elle informe également qu'un centre d'accueil de jour de dix places ainsi qu'un espace pour les lits court séjour de cinq chambres vont être créés. Elle fait ensuite le calcul de l'offre de place dont le résultat est de seize places supplémentaires. Elle pense que le nombre des aînés qui pourraient être accueillis à augmenter mais que la diversité des types d'accueil proposés permettra de mieux répondre aux besoins de la population. Elle rappelle l'enquête préalable réalisée en 2010 pour les personnes qui étaient sur la liste d'attente. Elle revient ensuite sur le reproche de perte de subsides et de place dans le dossier de la résidence-services envisagée dans un premier temps à la rue de Sesselich. Elle mentionne l'accord de principe pris par le CPAS pour lancer un dossier de projet pour construire une résidence-services à la rue de Sesselich. Elle dit alors que c'est un dossier sur lequel beaucoup de travail a été effectué mais que ce dossier a été refusé par la RW. Elle indique ensuite qu'en l'intégrant dans la Résidence de la Knippchen, outre les avantages organisationnels d'une telle situation, la RW va revoir sa décision et financer la construction des appartements et que le site de la rue de Sesselich reste disponible pour tout projet futur. Elle passe ensuite à l'évocation des frais supplémentaires et notamment les frais d'architecte pour modifier les plans de la phase trois. Elle donne quelques précisions : le budget de rénovation et d'extension de la Résidence de la Knippchen présenté en 2008 prévoyait une dépense de huit millions d'euros sur fonds propres et trois millions huit cent vingt-quatre milles cinq cent cinquante et un euros de subsides soit une dépense totale de onze millions huit cent vingt-quatre milles, aujourd'hui le budget estimation global est de plus ou moins treize millions mais il prévoit toujours huit millions de dépenses sur fonds propres et un peu plus de cinq millions de subsides. Elle précise que cela comprend les aménagements réalisés pour la Tour romaine et les travaux envisagés pour la résidence-services, les lits court séjour et le centre d'accueil de jour. Elle avoue que les modifications apportées dans ce projet induisent un coût supplémentaire mais qui ne sera pas supporté par les arlonais. Elle pense qu'une gestion financière rigoureuse de ce projet et une recherche importante de subsides supplémentaires vont permettre de ne pas augmenter les dépenses prévues sur fonds propres. Pour répondre aux trois questions de M. GAUDRON, même si les décisions concernant la Résidence Knippchen appartiennent au Conseil de l'Action Sociale, elle souhaite faire évidemment une nouvelle présentation du futur projet au Conseil communal lorsque l'accord de la Ministre TILLIEUX sera obtenu afin de financer le centre d'accueil de jour, l'espace pour les lits court séjour et la résidence-services, lorsque les auteurs de projet auront présenté les plans définitifs ainsi que le cahier spécial des charges et métré définitif. Pour les deux lits en attente d'accord de principe, elle a bon espoir d'obtenir une solution prochainement mais sans réponse écrite de la RW elle ne se permettra pas d'avancer sur ce point. Enfin, elle indique qu'en décembre 2012, l'avant projet global de la troisième et dernière phase a été introduit auprès de la RW afin d'obtenir des subsides pour le centre d'accueil de jour, l'espace pour les lit court séjour et la résidence-services et qu'à ce jour le CPAS attend toujours l'accord de la Ministre TILLIEUX pour pouvoir lancer

l'adjudication. Pour terminer, elle souhaite revenir sur cette supposée imprudence des autorités communales que ECOLO déplore et rappelle qu'elle ne faisait pas partie du Collège à cette époque-là mais que chaque décision, qui a été prise au niveau du projet tant par la Ville que par le Conseil du CPAS, a été prise à l'unanimité avec l'adhésion d'ECOLO et celle de M. GAUDRON de surcroît. Elle poursuit en disant que sans la décision prise en 2007 de construire une deuxième extension à la maison de repos, il y aurait à l'heure actuelle une maison de repos neuve mais se composant uniquement de nonante et une chambres rénovées alors que demain grâce aux décisions volontaires et courageuses du Conseil de l'Action Sociale et du Collège il y aura un centre gériatrique complet reprenant quatre structures complémentaires soit une capacité d'accueil grandement améliorée par rapport au projet initial et surtout un projet répondant mieux aux besoins d'un accueil diversifié des aînés. Elle tient également à informer les Conseillers qu'en octobre 2010 le CPAS avait lancé une enquête auprès des personnes présentes sur la liste d'attente de la Résidence de la Knippchen et dans cette enquête étaient présentés les principes des lits de court séjour, d'un centre d'accueil de jour et d'une résidence-service. Puis elle cite les questions qui y étaient posées et donne le pourcentage de réponse positive. En conclusion, elle souligne que tout projet d'une telle ampleur connaît forcément des modifications en cours de route que ce soit au niveau des changements de normes, des améliorations techniques, des modifications volontaires,..., que dans ce projet les décisions ont toujours été prises de manière réfléchie dans un seul but : améliorer l'accueil de la personne âgée dans la commune. Elle laisse à la population le loisir de juger sur les résultats.

M. GAUDRON note que Melle NEUBERG a tendance à présenter les chiffres comme cela l'arrange car en regardant l'évolution du projet et lui regarde par rapport au projet de 2011 pour lequel des subsides étaient déjà obtenus et qu'il a fallu changer le projet ce qui fait qu'il faut réintroduire le projet mais normalement ces subsides-là étaient déjà acquis. Donc il maintient le fait que globalement on a moins de place sur la commune d'Arlon par rapport au projet tel qu'il était présenté en 2011. Il reprend ensuite l'évocation de Melle l'Echevine que l'enveloppe budgétaire est tenue et il s'en réjouit mais souligne qu'une économie de cent vingt-cinq milles euros aurait pu être réalisée si l'avancée avait été faite phase par phase et non pas vouloir foncer vers un projet mastodonte sans avoir de garantie sur une vingtaine de lits. Il persiste car il y a moins de lits MR que ce qu'il était convenu.

Melle la Président du CPAS lui répond que quand on se retrouve face à un obstacle il faut prendre une décision et parfois savoir changer son fusil d'épaule. Elle pense que le Conseil de l'Action Sociale a pris une des meilleures décisions puisqu'il y a une alternative et que les services sont diversifiés.

M. le Conseiller ECOLO lui dit qu'elle cache le fait qu'ils auraient déjà été diversifiés puisque ces places-là étaient déjà obtenues et il en est sûr. En parallèle, il est d'accord qu'il fallait changer son fusil d'épaule et c'est pour cela qu'il souligne que le projet tel qu'il se termine est un bon projet et qu'il l'a soutenu. Il maintient que infine la commune d'Arlon a pris des risques énormes comme le confirme la Ministre TILLIEUX. Pour terminer, il invite Melle NEUBERG à relire le PV du 18 avril 2008 par rapport au soutien d'ECOLO sur le projet.

+ + +

Demande d'un Conseiller d'inscription d'un point à l'Ordre du jour du Conseil relatif à la suppression des congés au CPAS d'ARLON

M. GAUDRON s'adresse à l'Echevin qui a la tutelle du CPAS vu que cette décision prise par la majorité le 18 décembre au CPAS. Il voudrait savoir si l'Echevin soutient cette mesure et dans le cas contraire est-ce qu'il envisage d'intervenir pour que cela ne se reproduise plus en 2013.

M. PERPETE répond que son avis personnel n'aurait pas d'intérêt en la matière parce que la tutelle sur le CPAS est exercée par le Collège communal certes sur rapport de l'Echevin des Affaires sociales mais il s'agit donc comme toujours d'un pouvoir collégial. Ici le Conseil de l'Action Sociale a pris sa décision le mercredi 19 décembre et il rappelle que la Ville ne possède pas de droit d'évocation pour se saisir d'autorité d'un dossier du CPAS, elle doit attendre que les délibérations du Conseil de l'Action Sociale lui parviennent pour statuer et ici forcément les réveillons étaient largement passés quand le Collège a été saisi si bien qu'une éventuelle improbation n'aurait eu aucun effet pratique et donc aucun intérêt. Il informe par contre qu'une collaboration active existe entre la Ville et le CPAS et il dit par exemple que depuis début décembre et donc l'entrée de la nouvelle équipe trois réunions de concertation Ville-CPAS se sont déjà tenues et qu'une quatrième est prévue encore ce lundi et que les sujets abordés, autrement fondamentaux que celui-ci, sont par exemple le budget 2013 et le montant de l'intervention communale, les travaux à la Résidence de la Knippchen, d'éventuelles propositions de nominations au CPAS et un projet qui n'est pas encore abouti l'augmentation des chèques-repas tant pour le personnel communal que pour celui du CPAS. Il dit aussi que sur le terrain les interactions sont quotidiennes, que certains locaux sont même partagés entre le CPAS et la Commune comme exemple l'abri de nuit qui occupe deux niveaux et le service insertion du CPAS un troisième niveau dans le même bâtiment. Il indique que le Collège se veut respectueux de l'autonomie de gestion encadrée du CPAS et constate que la décision qui fait l'objet de cette discussion a été prise lors de sa dernière séance par le Conseil sortant de l'Action Sociale qui a fait globalement de l'excellent travail au cours des six dernières années sous la houlette de Guy SCHUSTER d'abord et d'Alain DEWORME ensuite et on ne peut que les en féliciter. Pour l'après-midi des réveillons de 2013 qui tomberont un mardi donc un jour ouvrable, il fait confiance, ainsi que le Collège, à la nouvelle équipe du CPAS et à sa présidente pour prendre les mesures les plus appropriées pour son personnel, comme le Collège continuera à le faire pour son personnel communal.

Melle NEUBERG, suite à la critique de M. GAUDRON de certaines décisions, fait un petit rappel des faits : le 19 décembre effectivement le Conseil de l'Action Sociale n'accorde pas non pas des congés mais des dispenses de service les 24 et 31 décembre 2012 que l'Administration communale a accordé aux agents communaux. A son sens, ces dispenses de service sont votées chaque année au Conseil de l'Action Sociale et ne sont pas contrairement à ce que M. GAUDRON a affirmé dans la presse des acquis sociaux. Elle lui demande s'il imagine qu'elle se serait permis en tant que socialiste d'attaquer des acquis sociaux. Elle souligne que le groupe ECOLO au travers des propos de M. GAUDRON communique les faits à la presse le jeudi 20 décembre 2012 avec les commentaires de celui-ci (1^{er} passage radio à 7h00 du matin le jeudi avec une décision prise le mercredi soir à 21h30); l'organisme syndical via son représentant relaye l'information de M. GAUDRON et parle d'une attitude totalement inadmissible, d'une discrimination entre les deux personnels, un nouveau dédain à l'égard du personnel, rien n'a été respecté et pire le CPAS a été contraint de travailler 4 journées à une température inférieure à 10° dans les bureaux et même des menaces si le personnel continue à être bafoué comme c'est le cas depuis 2 mois préavis de grève sera mis en place dans les prochaines semaines. En tant que Président du CPAS, elle est aussi également un membre du Collège communal et par conséquent elle s'inscrit obligatoirement dans la volonté de ce Collège de gérer au mieux les finances communales dans plus juste équilibre. Elle mentionne les temps précédents et M. SCHUSTER qui occupait la place de président et qui n'a pas accordé ces dispenses en 2007 et 2008 et M. DEWORME qui lui a succédé n'a pas accordé non plus ces dispenses de services après une année en fonction. A ce titre, elle ne se souvient pas avoir lu ou vu quelques remarques dans la presse que ce soit ni d'ECOLO ni d'une certaine formation syndicale, elle se demande pourquoi aujourd'hui. Elle souhaite éviter toute discrimination entre le personnel des administrations mais il faut bien constater qu'une administration n'est pas une autre et que la Commune peut fermer ses portes sans risque de conséquence majeure pour la population, le CPAS non et les Homes doivent continuer à fonctionner, la distribution de repas, le service

social au même titre que les aides ponctuelles et urgentes doivent pouvoir continuer à ce faire. Elle pense qu'il faut donc imaginer deux types de fonctionnement et de dispense de services sans pour cela défavoriser une des deux types de fonctionnaires. Elle indique qu'une réflexion sérieuse s'impose donc pour répondre à ces critères et qu'il n'a pas été dit que cette réflexion n'aurait pas lieu mais bien au contraire dans le calme sans précipitation et en pleine information du personnel du CPAS. Elle est consciente qu'en date du 19 décembre, le Conseil de l'Action Sociale a manifestement été pris de cours car les échéances des 24 et 31 décembre étaient très proche et qu'il aurait été plus facile d'accorder sans réflexion les deux demis journées mais la logique, l'intérêt général et de chacun impose une réflexion réaliste, bien faire et laisser dire. Réagir comme l'ont fait M. GAUDRON et son collègue syndicaliste l'amène à une réflexion. Elle rappelle qu'il était tenu légalement de ne pas divulguer une décision prise par le Conseil de l'Action Sociale avant que les agents du CPAS n'en ait été informés. Elle rappelle aussi que les réunions se font à huis-clos. Elle déclare que ces réactions n'apportent rien de positif et qu'au contraire elles rendent bien difficile les futures négociations. Elle ose croire de manière personnelle qu'il existe d'autres moyens d'investir dans le personnel et elle a six ans pour le prouver. En tant que Présidente du CPAS puisqu'elle a été visée personnellement par les articles, alors que les décisions étaient prises par un Conseil, elle n'a pas souhaité donné réponse aux propos agressifs via la presse car à son sens le débat ne pouvait pas avoir lieu par presse interposée. Elle parle ensuite des reproches qui lui ont été fait à propos du chauffage et du fait que le personne a été contraint de travailler pendant quatre jours à 10°. Elle s'étonne de ce reproche puisqu'elle a eu le représentant syndical en ligne et que dès qu'elle a pris connaissance de la situation le personnel a été rassemblé dans des bureaux plus grands, des chauffettertes ont été mises à disposition, elle avait assuré à ce représentant syndical que les mesures nécessaires seraient prises et ce fut le cas. Elle a tenté de gérer au mieux en bon père de famille une situation délicate. Pour la bonne information de chacun des Conseillers, elle rappelle qu'une chaudière qui tombe en panne est, et reste une situation exceptionnelle et temporaire, que personne n'est responsable de ce genre d'incident et qu'une fois la panne détectée les démarches nécessaires ont été faites directement afin de commander une nouvelle pièce. Elle remercie le personnel du CPAS d'avoir pris son mal en patience, d'être resté disponible et d'avoir garanti le service qui est rendu aux usagers du CPAS au quotidien. Elle pense que tout le Conseil du CPAS peut témoigner que le personnel n'est pas bafoué. Elle rappelle ce que le Bourgmestre a rappelé, finalement ils ont des choses à apprendre et en quelques semaines c'est assez difficile. Elle demande comment faire en deux mois ce qui n'a pas été accompli au bout des six années car s'il y a eu un accord sur les nominations en 2012 pourquoi n'ont-elles pas été exécutées comme ce fut le cas à la Commune. Elle suppose que c'est par manque de temps alors elle demande qu'on lui donne du temps aussi. Elle pense qu'on ne peut pas reprocher au dernier décideur des non décisions prises par d'autres et, sauf erreur de sa part, lors de la dernière concertation syndicale du 18 septembre 2012 avait estimé que la question de la dispense de services et elle cite : « devait être examinée en son temps » mais il n'y a jamais eu de promesse. Elle rappelle que PS et CDH sont en coalition et elle demande si M. GAUDRON pense qu'après avoir concerté chacun des Conseillers du CPAS elle n'allait pas se rallier à la majorité. Elle indique à M. GAUDRON que c'est aussi ça le respect du partenaire et lui demande s'il ne pense pas qu'il aurait été préférable, avant de lancer des propos blessants, de faire des propositions constructives et de préparer ainsi une concertation officielle préalablement bien étudiée et constructive. Elle pense ne pas avoir la même vision de l'intérêt général à privilégier face à une centaine d'idées d'un égo surdimensionné profanant des propos blessants sans esprit constructif et demande dans quel but. Pour elle, la politique au sens noble du terme c'est l'art du possible au seul bénéfice de l'intérêt général et de chacun. Elle dit encore à M. GAUDRON qu'il faudra, dans les débats futurs, réfléchir ensemble aux buts à poursuivre car on dit « Gouverner c'est prévoir » et en ce qui la concerne c'est dans cet esprit qu'elle envisage de poursuivre son action dans les responsabilités qui lui sont confiées.

En réaction à la réponse de Mme NEUBERG, M. GAUDRON tient tout d'abord à noter qu'elle parle de besoin d'économie à tout va dans sa réponse et il a suivi de près les budgets, les comptes des dernières années du CPAS et il ne voit pas où était ce besoin crucial de faire des économies encore les derniers comptes présentaient un boni très large. Il rappelle qu'en 2009 il n'était pas encore Conseiller CPAS à l'époque et donc il voit mal comment il aurait pu réagir à l'époque. Il note toutefois qu'en 2010 et 2011, et il répète pour lui c'est un acquis, il y a eu l'octroi de jours de congé et que le personnel lui sait qu'en 2010 et 2011 il a pu rentrer chez lui et que ce n'était pas le cas en 2012. Il dit encore une fois que quand elle dit qu'elle a simplement suivi la majorité au Conseil le vote s'est terminé par 5 - 5 et donc que dans ce cas là c'est la voix prépondérante de la Présidente qui compte. Pour lui c'est elle seule qui a pris la décision pour il rappelle encore que deux conseillers de la majorité ont refusé de rentrer dans ce jeu-là et ont suivi la minorité. Il demande ensuite à Melle la Présidente de ne pas oublier l'intérêt général de son personnel.

M. MAGNUS, ayant le privilège de l'âge souhaite donner un conseil à M. GAUDRON qui a peut-être déjà géré de personnel. Mais il peut dire qu'il a déjà fait partie de plusieurs équipes et que le chef d'équipe est celui qui entraîne l'équipe. Il croit que s'il avait été à la place de Marie NEUBERG et à la place de tous les employés du CPAS, il n'aurait pas du tout apprécié qu'une décision le concernant, lui collaborateur ayant confiance en son patron, que ce soit quelqu'un qui a participé à une réunion à huis-clos, qu'on lui apprenne qu'il n'a pas droit à ces deux demis jours. Pour cela, il en veut à M. GAUDRON car ces pauvres collaborateurs du CPAS c'est par la presse qu'ils ont appris qu'ils ne les avaient pas et il trouve cela honteux. M. le Bourgmestre ne souhaite pas revenir sur le fond mais il pense que M. GAUDRON devait laisser Melle NEUBERG l'annoncer à ses collaborateurs.

+ + +

URGENCE. Renouvellement des membres du Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA).

+ + +

L'urgence est décrétée, à l'unanimité, pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

+ + +

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide :

- de fixer le nombre de membres effectifs et, éventuellement, suppléants du CCCA ;
- conformément à la circulaire servant de cadre de référence relative au fonctionnement des CCCA, de charger le Collège communal de lancer un appel public à candidatures se clôturant le 15 mars 2013 ;
- de pouvoir ainsi désigner les membres effectifs et, éventuellement, suppléants, du CCCA lors du Conseil communal du 29 mars 2013.

URGENCE. Présidence des ASBL para-communales.

+ + +

L'urgence est décrétée, à l'unanimité, pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

+ + +

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 29 membres présents, décide :

- de donner mandat à ses représentants dans les diverses ASBL concernées pour désigner à la présidence, lors de la tenue des

prochaines assemblées générales et des prochains conseils d'administration, au besoin en adaptant les statuts en conséquence :

- à l'ASBL Complexe Sportif de la Spetz : Monsieur Bernard DAXHELET, Conseiller communal ;
 - à l'ASBL Centre des Jeunes : Mademoiselle Patty SCHMIT, Conseillère communale ;
 - à l'ASBL Royal Office du Tourisme d'Arlon : Madame Anne-Catherine GOFFINET, Echevine du tourisme ;
 - à l'ASBL Nos Logis et Resto du Cœur : Monsieur André PERPETE, Echevin du logement et des affaires sociales ;
 - à l'ASBL Maison de la Culture : Monsieur Georges MEDINGER, Conseiller communal ;
 - à l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi : Monsieur André EVEN, Conseiller communal ;
 - à l'ASBL Hall Polyvalent : Madame Marie-Thérèse TRUM, Conseillère communale.
- *d'inviter les président(e)s concerné(e)s à préparer les prochaines réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en collaboration avec le Service Juridique de la Ville afin de mettre au besoin les statuts en conformité avec les dispositions légales et les objectifs ci-dessus.*
- *d'inviter les président(e)s concerné(e)s à communiquer le nombre de membres proposés à l'assemblée générale, au conseil d'administration et, le cas échéant, au comité de gestion de chacune des ASBL pour le 15 février 2013 afin que les désignations puissent intervenir au Conseil communal du 27 février 2013 et que les nouvelles instances puissent alors être convoquées.*

+ + +

M. GAUDRON souhaite encore savoir ce qu'il en est de la question orale posée lors du dernier Conseil à propos de Belgacom.

Mme l'Echevine GOFFINET rassure qu'il n'y a pas d'impact à Arlon car Belgacom n'y possède pas de terrains, le montant s'élève à 1.400 euros environs.

+ + +

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt-trois heures dix minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE

V. MAGNUS